

Site Natura 2000

FR 7200667 - «Coteaux calcaires
de la vallée de la Vézère»

*Bilan d'animation du
Document d'Objectifs*

Année 2019



Sites Natura 2000

FR 7200667 - «Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère»

*Bilan d'animation du
Document d'Objectifs*

Année 2019

DUFFAU M., BOISVERT B. 2020. Bilan d'animation Natura 2000 Coteaux calcaires de vallée de la Vézère (FR7200667), Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine, 21 pages + annexes

Illustrations

Vue générale - M.DUFFAU

SOMMAIRE

INDEX DES FIGURES	2
INDEX DES TABLEAUX	3
PREAMBULE	4
RAPPEL DES ENJEUX LIES AU PATRIMOINE NATUREL ET OBJECTIFS DU DOCOB	5
1. Les enjeux	5
1.1. <i>Habitats naturels d'intérêt communautaire</i>	5
1.2. <i>Espèces floristiques et faunistiques</i>	6
1.2.1 Flore	6
1.2.1 Faune.....	6
2. Les Objectifs	7
ANIMATION REALISEE SUR LE SITE	8
1. Phase d'appropriation du DOCOB	8
2. Information et communication sur les mesures de gestion	8
2.1. <i>Articles dans les journaux intercommunaux</i>	8
2.2. <i>Flyers</i>	9
2.3. <i>Réunions d'information</i>	10
2.5. <i>Ciné-débat</i>	11
3. Phase de mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques (Maec)	12
3.1. <i>Projet agro-environnemental (PAE)</i>	12
4. Phase de mise en œuvre des contrats « forestiers » et « ni agricoles ni forestiers »	14
4.1. <i>Identification des propriétaires, exploitants et ayant droit</i>	14
4.2. <i>Prise de contact avec les propriétaires et ayants droits</i>	14
4.3. <i>Diagnostic des parcelles</i>	15
4.4. <i>Proposition de contrat et aide au montage de dossier</i>	17
4.5. <i>Suivi de l'instruction des dossiers</i>	17
5. Accompagnement de la mise en œuvre d'une Association Foncière Pastorale	17
6. Assistance à l'application du régime d'évaluation d'incidence	17
7. Synthèse, bilan et mise à jour du DOCOB	17
8. Organisation des réunions de comité de pilotage	17
PERSPECTIVES ET POURSUITE DE L'ANIMATION	19
1. Calendrier prévisionnel d'animation en 2020	19
2. Précisions sur certaines actions	19
2.1. <i>Information et communication sur les mesures de gestion</i>	19
2.2. <i>Mesure Agro-environnementales et climatiques</i> :.....	19
2.3. <i>Contrat Natura 2000 : AFPL le Randal</i> :.....	20
2.4. <i>Contrat Natura 2000 : Proposition et montage d'un deuxième contrat</i>	20
ANNEXES	21

INDEX DES FIGURES

Figure 1 : Cartographie de localisation du site	4
Figure 2 : Extrait du journal intercommunal de la CCVH.....	8
Figure 3 : Page de garde des Flyers "Présentation" et "Outils de communication"	10
Figure 4 : Ciné-débat, les papillons patrimoniaux	11
Figure 5 : Cartographie du PAEC Zone Pastorale de Dordogne.....	13
Figure 6 : Vue de la côte de Jor dans les années (1960-1960) à droite et aujourd'hui (à gauche)	14
Figure 7: Vue du site Natura 2000 au niveau de Saint-Chamassy/Adrix dans les années (1960-1960) à droite et aujourd'hui (à gauche).....	15
Figure 8: Secteurs concernés par le projet de contrat Natura 2000	16

INDEX DES TABLEAUX

Tableau I : Liste des habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site	5
Tableau II : Liste des MAEC proposées dans le PAEC AQ_ZPAS 2020	12
Tableau III : Liste des parcelles concernées par le projet de contrat N2000	16
Tableau IV : Calendrier prévisionnel d'animation 2020	19

PREAMBULE

Le site Natura 2000 FR7200667 « Coteaux calcaires de la Vallée de la Vézère » se situe au sud est du département de la Dordogne. Il s'étire sur une quarantaine de kilomètres de part et d'autre de la Vézère, de Condat/Vézère jusqu'à Limeuil. Il concerne 13 communes.

Le périmètre du site tel qu'il a été validé en COPIL de novembre 2017 est de 790.75 ha.

Suite à l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB), les communautés de communes VALLEE DE L'HOMME (CCVH) et TERRASSONNAIS EN PERIGORD NOIR THENON HAUTEFORT (CCTPNTH) ont exprimé le souhait de porter ensemble l'animation du site Natura 2000 sur leur territoire. La communauté de commune VALLEE DE L'HOMME, mandataire de ce groupement, a été désignée structure porteuse en avril 2018 par les services de l'Etat, pour une durée de 3 ans.

Pour mener à bien cette mission d'animation, les communautés de communes se sont attachées les services du Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine (antenne Dordogne) et de la Chambre d'Agriculture de la Dordogne (à travers son antenne du Périgord Noir).

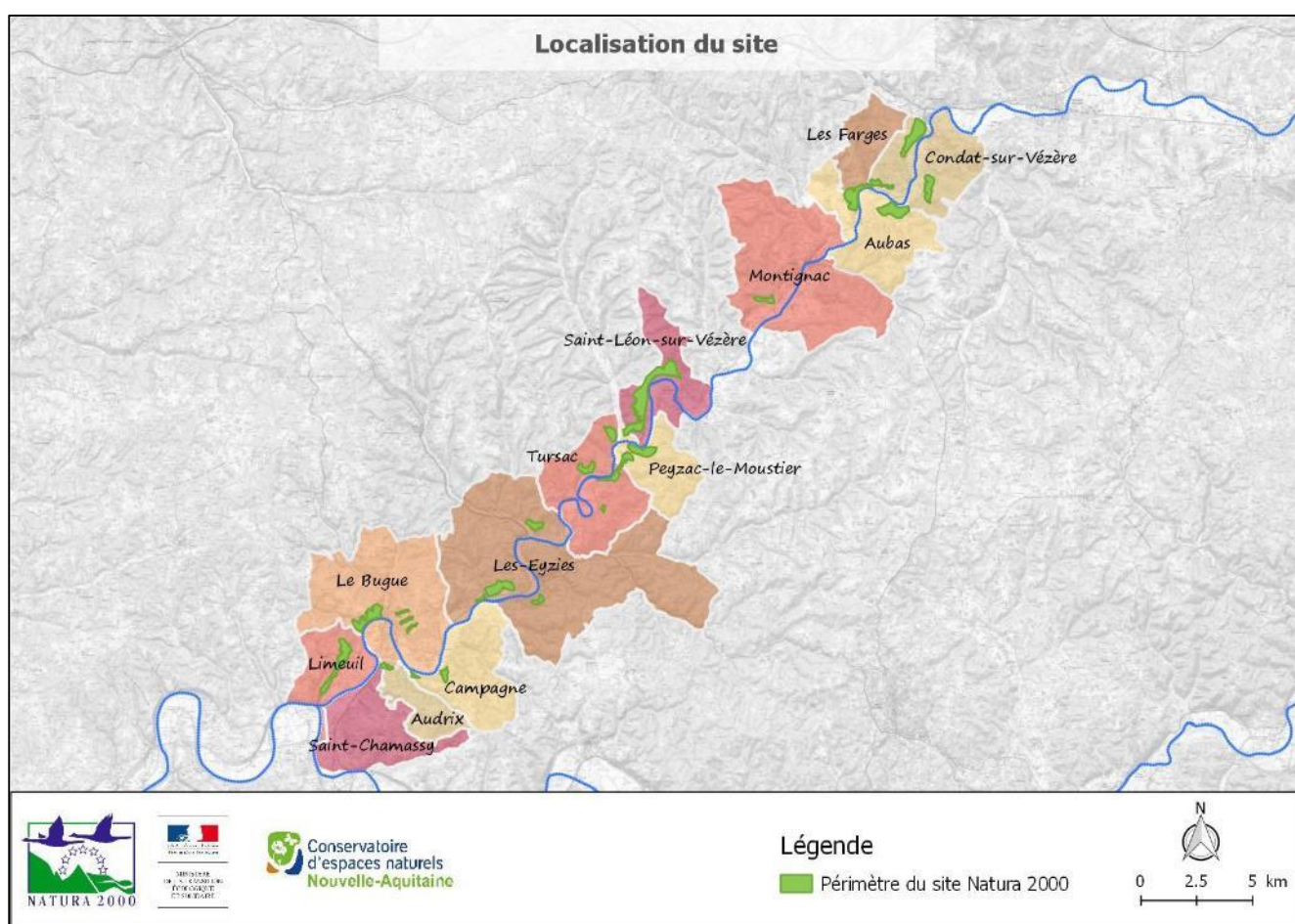


Figure 1 : Cartographie de localisation du site

Le présent bilan d'animation couvre la première année de la première phase d'animation du site Natura 2000.

RAPPEL DES ENJEUX LIES AU PATRIMOINE NATUREL ET OBJECTIFS DU DOCOB

1. LES ENJEUX

1.1. Habitats naturels d'intérêt communautaire

La cartographie des habitats naturels réalisée en 2015 lors de l'élaboration du DOCOB par le bureau d'étude MTDA, fait état de la présence de 12 habitats d'intérêt communautaire sur le site (annexe I de la Directive « Habitat, Faune, Flore »).

La majorité des surfaces d'habitat d'intérêt communautaire est occupée par des pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*). Elles occupent environ 14 % du périmètre du site et 69 % des surfaces d'habitat d'intérêt communautaire.

Les pelouses sèches représentent l'enjeu principal du site, sans pour autant négliger les milieux d'une grande valeur patrimoniale et dont la présence est ponctuelle, généralement disséminés au sein des complexes pelousaires.

Tableau I : Liste des habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site

Habitats (Eur27)	Commentaire	Déclinaison en habitat élémentaire et intitulé
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	Les habitats de pelouse présentent de très forts enjeux écologiques et paysagers. Les pelouses sèches abritent une flore originale et riche avec plusieurs espèces végétales rares et menacées. Il s'agit également de milieux utilisés par de nombreuses espèces animales, notamment par les rapaces rupicoles ou les chiroptères, en tant que zone de chasse.	6210-8 Pelouses calcicoles méso-xérophiles atlantiques des mésoclimats froids
		6210-12 Pelouses calcicoles méso-xérophiles atlantiques sur calcaires tendres ou friables
		6210-26 Pelouses calcicoles xérophiles atlantiques et thermophiles
		6210-27 Pelouses calcicoles xéromarnicoles atlantiques et thermophiles
		Habitat élémentaire non précisé
6220 - Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>	Cet habitat de pelouse participe à la diversité des milieux. Il faut aussi noter la présence potentielle sur le site d'espèces végétales patrimoniales dont la Sabline des chaumes (<i>Arenaria controversa</i>) (protection nationale).	Habitat élémentaire non précisé
6110 - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de <i>Alyso-Sedion albi</i>	Il s'agit d'un habitat localisé sur le site, présentant des cortèges d'espèces végétales potentiellement intéressants mais généralement peu menacé, capable de se maintenir par le pâturage occasionnel des herbivores.	6110-1* Pelouses pionnières des dalles calcaires planitiaires et collinéennes
6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	Cet habitat n'est pas directement lié à la dynamique évolutive des milieux thermophiles des coteaux de la Vézère, objet de la présente étude. Il peut être utilisé par les rapaces en tant que territoire de chasse.	Habitat élémentaire non précisé
5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	Les formations en voile épars sont des éléments importants des systèmes agropastoraux des pelouses sèches calcicoles. Ils permettent le maintien d'une mosaïque de milieux et de paysages originaux. Les fourrés denses sont le signe d'une importante dégradation de l'état de conservation des pelouses qu'ils tendent à remplacer.	5131-2 Juniperaies secondaires planitiaires à montagnardes à Genévrier commun

Habitats (Eur27)	Commentaire	Déclinaison en habitat élémentaire et intitulé
9340 - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	Il s'agit d'un habitat localisé, de faible superficie, en situation écologique marginale et qui peut présenter des stations botaniques d'espèces méditerranéennes rares au sein du domaine atlantique. Il a également un grand intérêt dans les forêts, fruticées, pelouses, ... des zones de coteaux.	Habitat élémentaire non précisé
9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	Présence ponctuelle et réduite de cet habitat sur le site, participant à la diversité des milieux secs des coteaux. Habitat relictuel remarquable en Aquitaine, d'un très grand intérêt biologique.	Habitat élémentaire non précisé
9180 - Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	Habitat rare car les conditions permettant son développement sont peu souvent réunies. Forte naturalité de ces boisements.	9180-2 Frênaies de ravins hyperatlantiques à Scolopendre
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	Cet habitat n'est pas directement lié à la dynamique évolutive des milieux thermophiles des coteaux de la Vézère, objet de la présente étude. Il participe néanmoins à la diversité des milieux du site.	Habitat élémentaire non précisé
7220 - Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>)	Il s'agit d'un milieu fragile occupant des surfaces réduites et abritant des cortèges d'espèces spécialisées.	7220-1* Communautés des sources et suintements carbonatés
8210 - Pentas rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	La plupart des falaises du site sont peu végétalisées. Celles qui le sont abritent une flore spécialisée avec potentiellement des espèces remarquables.	Habitat élémentaire non précisé
8310 - Grottes non exploitées par le tourisme	Habitat de repos et de reproduction de plusieurs espèces de chiroptères présentes sur la Vézère (Barbastelle, Grand Rhinolophe, Minioptère de Schreiber, ...) mais peu menacé à l'échelle du site.	Différents habitats élémentaires possible

1.2. Espèces floristiques et faunistiques

1.2.1 Flore

La seule espèce végétale d'intérêt communautaire présente sur le site est le Fragon (*Ruscus aculeatus* L., 1753). Elle est inscrite à l'annexe V de la directive Habitats Faune Flore, c'est-à-dire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

D'autres espèces végétales à enjeu de conservation sont présentes sur le site, comme par exemple :

- La Spirée à feuilles de Millepertuis (*Spiraea hypericifolia* subsp. *obovata*)
- La Sabline des Chaumes (*Arenaria controversa*)
- La Crapaudine de Guillon (*Sideritis hyssopifolia* subsp. *guillonii*)
- L'Astragale de Montpellier (*Astragalus monspessulanus*)

1.2.1 Faune

La vallée de la Vézère et ses coteaux accueillent un cortège d'espèces de chauves-souris très étoffé avec pas moins de 20 espèces dont 9 inscrites à l'annexe II de la directive Habitats Faune Flore.

Aucun autre mammifère inscrit à l'annexe II de la directive Habitats Faune Flore n'est connu sur les coteaux de la Vézère. Seule la Genette commune (*Genetta genetta*), espèce protégée et inscrite à l'annexe V de la directive Habitats Faune Flore, nécessite une prise en compte dans le périmètre du site.

Concernant les lépidoptères (papillons), un cortège très intéressant en termes de patrimonialité fréquente les coteaux calcaires du site. 2 espèces d'intérêt communautaire fréquentent le site : le Damier de la Succise (annexe II de la DHFF) et l'Azuré du Serpolet (annexe IV de la DHFF).

En termes de reptiles, le lézard ocellé a été identifié sur le site. Il s'agit d'une espèce à très fort enjeu de conservation protégée au niveau national.

2. LES OBJECTIFS

Priorité	Objectifs de Conservation		Objectifs de gestion	
1	tous les OC	tous les OC	OG transversaux Info	Informier, sensibiliser, assurer une veille territoriale
			OG transversaux Connaissances	Poursuivre l'acquisition des connaissances sur les chiroptères et le Damier de la Succise en vue d'améliorer la gestion globale du site
	OC1	OC1 - Préserver la mosaïque de milieux ouverts et semi-ouverts thermophiles (6210, 6110, 6220, 5130) -->Opérations visant à améliorer la gestion des complexes de pelouses des coteaux	OG pâturage	Mettre en place un pâturage adapté extensif, occasionnel ou fréquent
			OG fréquentation touristique	Gérer la fréquentation touristique ou de loisirs (balisage,...) sur les secteurs de pelouses
			OG Ouverture mécanique	Ouvrir de façon mécanique les milieux (bûcheronnage et/ou débroussaillage selon les secteurs,...)
			OG Continuités écologiques	Préserver les continuités écologiques ; Assurer la connectivité des secteurs de pelouses entre eux
	OC2	OC2 - Maintenir voir restaurer la fonctionnalité des milieux pour les chiroptères et l'avifaune rupicole (chiroptères et rapaces rupicoles = sur les blocs et parois rocheux)	OG Réduction Intervention	Préserver les milieux par une réduction des interventions (limitation de la fertilisation des parcelles; pas de mise en culture, boisement ou urbanisation,...).
			OG Continuités écologiques	Préserver les continuités écologiques ; Assurer la connectivité des secteurs de pelouses/prairies entre eux
			OG Cavités Chiro	Préserver les cavités rupestres pour les chiroptères
			OG Fauche	Préserver les milieux par une fauche adaptée (adaptation du calendrier)
2	OC3	OC3 - Conserver les habitats forestiers d'intérêt communautaire (9340, 9150, 9180, 91E0)	OG Forêt	Gestion forestière/sylvicole adaptée (à préciser)
			OG Cours d'eau	91E0 : Gestion des cours d'eau (Maintenir l'alimentation en eau douce, éviter le drainage, incitation à la non utilisation de produits phytosanitaires)
	OC4	OC4 - Conserver les habitats aquatiques et rupicoles (rocheux) ponctuels (7220, 8210, 8310)	OG Cours d'eau	Gestion des cours d'eau (Maintenir l'alimentation en eau douce, éviter le drainage, inciter à la non utilisation de produits phytosanitaires)
			OG Cavités Chiro	Préserver les cavités rupestres pour les chiroptères
3	OC5	OC5 - Favoriser la gestion extensive et la préservation des prairies de fauche (6510)	OG Réduction Intervention	Préserver les milieux par la réduction des interventions (limitation de la fertilisation des parcelles; pas de mise en culture, boisement ou urbanisation,...).
			OG Continuités écologiques	Préserver les continuités écologiques ; Assurer la connectivité des secteurs de pelouses/prairies entre eux
			OG Fauche	Préserver les milieux par une fauche adaptée (adaptation du calendrier)
	OC6	OC6 - Améliorer la conservation du Damier de la Succise	OG Réduction Intervention	Préserver les milieux par la réduction des interventions (limitation de la fertilisation des parcelles; pas de mise en culture, boisement ou urbanisation,...).
			OG Continuités écologiques	Préserver les continuités écologiques ; Assurer la connectivité des secteurs de pelouses entre eux
			OG Damier Succise	Préserver les milieux favorables au Damier de la Succise par une fauche adaptée

ANIMATION REALISEE SUR LE SITE

1. PHASE D'APPROPRIATION DU DOCOB

Les animateurs du site se sont attachés à s'imprégner du DOCOB en étudiant les différents documents produits lors de la phase d'élaboration du DOCOB, en récupérant auprès des services de l'Etat et du bureau d'étude MTDA et analysant les différents éléments cartographiques produits antérieurement. A ce titre, un certain nombre bases de données ayant servies à l'édition de l'atlas cartographique n'ont pu être récupérées et certaines, ne ressortent pas comme étant standard au cahier de charges de l'élaboration.

A l'issue de cette phase d'appropriation et de synthèse documentaire une réunion d'information s'est tenue le 14/02/2019 entre les animateurs du site, les services de l'Etat et les communautés de communes porteuses de l'animation. Cette réunion a permis de faire un rappel de la démarche Natura 2000, de présenter les enjeux de conservation du patrimoine naturel sur le site et les outils de gestion qu'offrent le dispositif. Enfin le planning prévisionnel de l'animation a été discuté entre les animateurs et les structures porteuses.

2. INFORMATION ET COMMUNICATION SUR LES MESURES DE GESTION

2.1. Articles dans les journaux intercommunaux

Un article informant de l'entrée du site Natura 2000 dans sa phase d'animation a été publié dans le journal d'information intercommunal de la CCVH (cf. Empreintes, n°5, 2019).

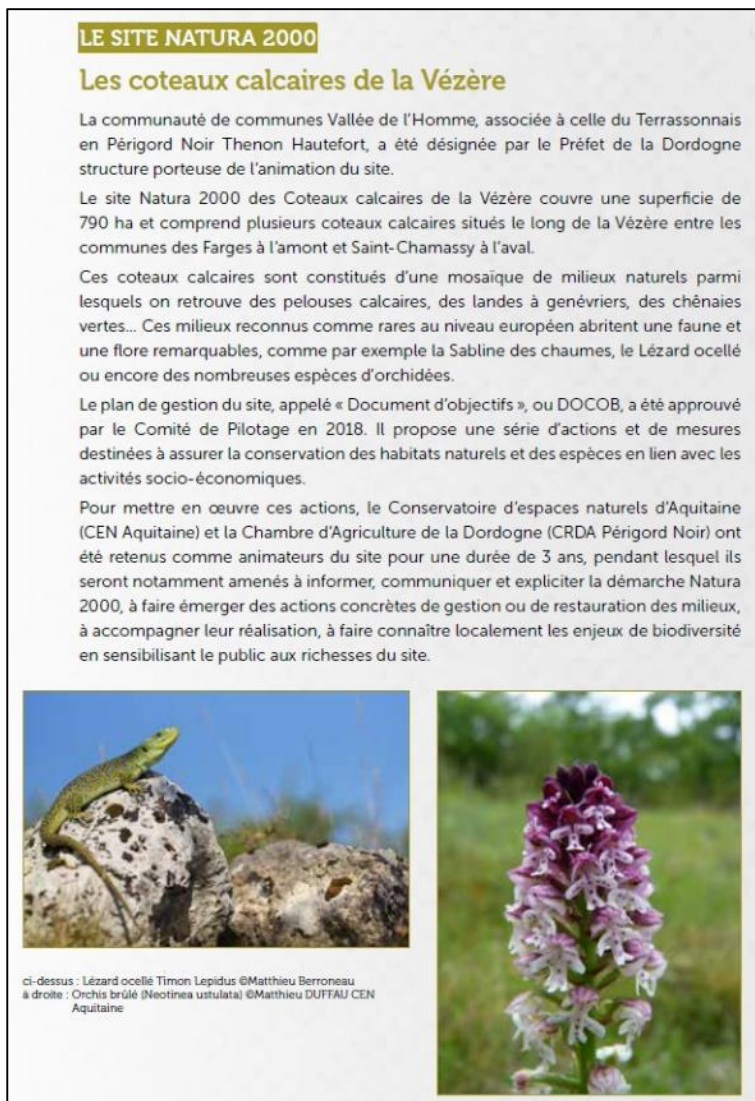



Figure 2 : Extrait du journal intercommunal de la CCVH

Un article dans le journal du Développement Durable de la CCVH a présenté plusieurs espèces phares du territoire dont certaines présentes sur le site Natura 2000 (cf. Compléments d'Empreintes, Développement Durable en Vallée de l'Homme, Avril 2019).



ESPACES VERTS

Des espèces protégées présentes en Vallée Vézère




Faucon pèlerin

Protégé au niveau national, le Faucon pèlerin est un oiseau rupestre. Il utilise les falaises aussi bien comme point d'observation élevé pour la chasse que pour nicher.

Dans les années soixante, l'usage massif de pesticides a entraîné un déclin spectaculaire de l'espèce dans la plupart des régions du globe. Aujourd'hui même si les effectifs de ce rapace se portent mieux, il est toujours surveillé de près.

Quelques couples de Faucon pèlerin occupent aujourd'hui les falaises de la Vézère.



Ecrevisse à pattes blanches

L'Ecrevisse à pattes blanches est une espèce considérée comme en danger de disparition à l'échelle mondiale. En plus de la dégradation de la qualité des eaux, une des menaces principales vient des introductions d'écrevisses américaines qui prolifèrent aujourd'hui dans les cours d'eau.


Sur le territoire, quelques ruisseaux encore bien préservés hébergent l'Ecrevisse à pattes blanches.


Lézard ocellé

Protégé au niveau national, le Lézard ocellé est considéré comme en danger de disparition sur la Région ex-Aquitaine.

Le Lézard ocellé est le plus gros lézard de France puisque sa taille à l'âge adulte est généralement comprise entre 40 et 60 cm de longueur (avec la queue). Il est menacé par la disparition des habitats sur lesquels il vit et en particulier par la formation et l'embroussaillage des pelouses calcaires et des landes.

Bien que soumis à l'embroussaillage, les coteaux calcaires ouverts qui bordent la vallée de la Vézère offrent les habitats de vie idéals au Lézard ocellé.





Grand Rhinolophe

Protégé au niveau national, le Grand Rhinolophe est une des 35 espèces de chauves-souris de France métropolitaine et une des 24 espèces présentes sur le département de la Dordogne. La disparition des gîtes de repos est l'une des principales menaces qui pèse sur les chauves-souris.

Les nombreuses grottes et carrières souterraines du territoire, couplées à un environnement encore bien préservé, offrent des conditions de vie idéales pour le Grand Rhinolophe.

19

2.2. Flyers

Deux flyers distincts ont été conçus

- Un flyer « Présentation » sur lequel on retrouve des éléments présentant le site, le dispositif Natura 2000, les enjeux en terme de patrimoine naturel, les problématiques de conservation des habitats et espèces ;
- Un flyer « Outils de gestion » exposant les différents outils de contractualisation disponibles pour la mise en œuvre d'actions de gestion concrètes répondant aux objectifs du DOCOB.

Les pages de garde de ces flyers sont présentées en page suivante.

Ces outils de communication ont été présentés au COPIL de janvier 2020. Les membres du COPIL ont été invités à faire des retours sur le fond et la forme de ces documents par mail. Il reste à ce jour quelques retouches graphiques à réaliser pour que ces documents soient diffusables. Les modalités de diffusion de ces flyers ont été discutées lors du COPIL de janvier 2020.

Les 2 flyers sont présentés en annexe 1



Figure 3 : Page de garde des Flyers "Présentation" et "Outils de communication"

2.3. Réunions d'information

Initialement, les rencontres avec les communes (maires) et les animateurs du site devaient se faire en 2 réunions distinctes (7 communes invitées à chaque réunion). Cependant, devant les difficultés de réunir les élus du territoire sur 2 réunions, le choix a été fait de privilégier des rencontres bilatérales. Ce choix ne permettait pas de rencontrer l'ensemble des communes concernées par le site. Une priorisation des communes à rencontrer a été faite sur la base des secteurs à enjeux prioritaires du site et des potentialités en termes de contractualisations.

Ces rencontres ont donc eu lieu les :

- 20/09/2019 maire de Condat-sur-Vézère ;
- 22/11/2019 maire de Saint-Léon-sur-Vézère ;
- 25/11/2019 maire du Bugue ;
- 06/12/2019 maires d'Audrix et Saint-Chamassy.

Ces entretiens ont permis d'aborder plusieurs points :

- Présentation de la démarche et du dispositif Natura 2000 ;
- Présentation des enjeux biodiversité, des outils de gestion ;
- Echanges sur les projets de la commune pouvant être en lien avec Natura 2000 ;

- Echanges sur les potentialités de contractualisation (MAEC, Contrat Natura 2000).

A la fin de l'entretien un dossier était remis à la commune, comprenant :

- Le résumé du Document d'Objectifs ;
- La Charte Natura 2000 ;
- Des planches et zooms cartographiques sur les secteurs N2000 de la commune ;
- Une Liste des parcelles et propriétaires concernées ;
- Les outils de communication « Flyers » dans leur version provisoire.

Les maires des communes d'Aubas et des Farges ont également été rencontrés mais dans le cadre d'autres projets en cours sur le territoire.

2.5. Ciné-débat

Le 20/09/2019 dans le cadre d'un Ciné-débat organisé dans le cadre du Plan Régional d'action Lépidoptères en partenariat avec la CCVH, une présentation du site Natura 2000 et des enjeux a été faite au public venu assister à cette animation.



Figure 4 : Ciné-débat, les papillons patrimoniaux

3. PHASE DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC)

3.1. Projet agro-environnemental (PAE)

Dans le cadre de la programmation FEADER 2014-2020, chaque année la région Nouvelle Aquitaine lance un appel à projet pour des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques proposant des mesures agro-environnementales à mettre en œuvre sur des territoires à enjeu. Le PAEC, porté par un opérateur local, doit reposer sur un diagnostic des enjeux environnementaux et agricoles du territoire. Il définit la liste des MAEC mobilisables (cahier des charges proposés sur le territoire), il liste les actions complémentaires aux MAEC à mettre en œuvre (animation, investissements, diagnostics...), il précise des modalités de suivi et d'évaluation ainsi que des modalités de poursuite des actions au-delà de la période du projet.

Le site Natura 2000 des Coteaux calcaires de la Vallée de la Vézère est inclus dans le PAEC Zone Pastorale de Dordogne AQ_ZPAS, dont l'opérateur est la Chambre d'agriculture 24 en partenariat avec le CEN Nouvelle Aquitaine. Les enjeux principaux découlent de la déprise agricole et de la baisse des effectifs pâturant ; ils sont les suivants :

- La fermeture des milieux qui banalise les paysages et renforce les risques d'incendie
- La perte de biodiversité, notamment sur les pelouses et landes calcicoles et les petites vallées humides.

Les mesures proposées visent en particulier à consolider les élevages herbagers extensifs et à déployer le pâturage sur des secteurs en voie de fermeture.

Un nouveau PAEC a été déposé en janvier 2020. Suite à la mise en œuvre de l'animation et à l'appropriation du DOCOB, une nouvelle mesure de retard de fauche est également proposée sur les communes où des habitats d'intérêt communautaires de « prairies maigres de fauche » ont été identifiés.

Tableau II : Liste des MAEC proposées dans le PAEC AQ_ZPAS 2020

Mesures prévues en 2020			
Code (RR_TTTT_MAEC)	Intitulé complet de la mesure	Opérations mobilisées (ex : HERBE03 + COUVER06...)	Montant (€/ha)
AQ_ZPAS_SHP1	Opération individuelle systèmes herbagers et pastoraux - maintien	MAEC SHP Ind.	58.29
AQ_ZPAS_HE01	Milieux ouverts - maintien de l'ouverture par gestion pastorale	HERBE_09	75.44
AQ_ZPAS_HE07	Gestion des prairies par retard de fauche (20 j) avec absence de fertilisation	HERBE_06 (20 j.) + HERBE_03	165.32

La mesure de retard de fauche est réservée aux prairies localisées dans la vallée de la Seignolle en commune de Valojoux et aux habitats de type « prairies maigres de fauche » (code Natura 6510) situés sur les communes de St Léon / Vézère, Tursac, Peyzac le Moustier et Limeuil.

Le PAEC 2020, dont la cartographie du territoire est présentée en page suivante, est en attente de validation par le Commission Régionale Agro-Environnement et Climatique (CRAEC).

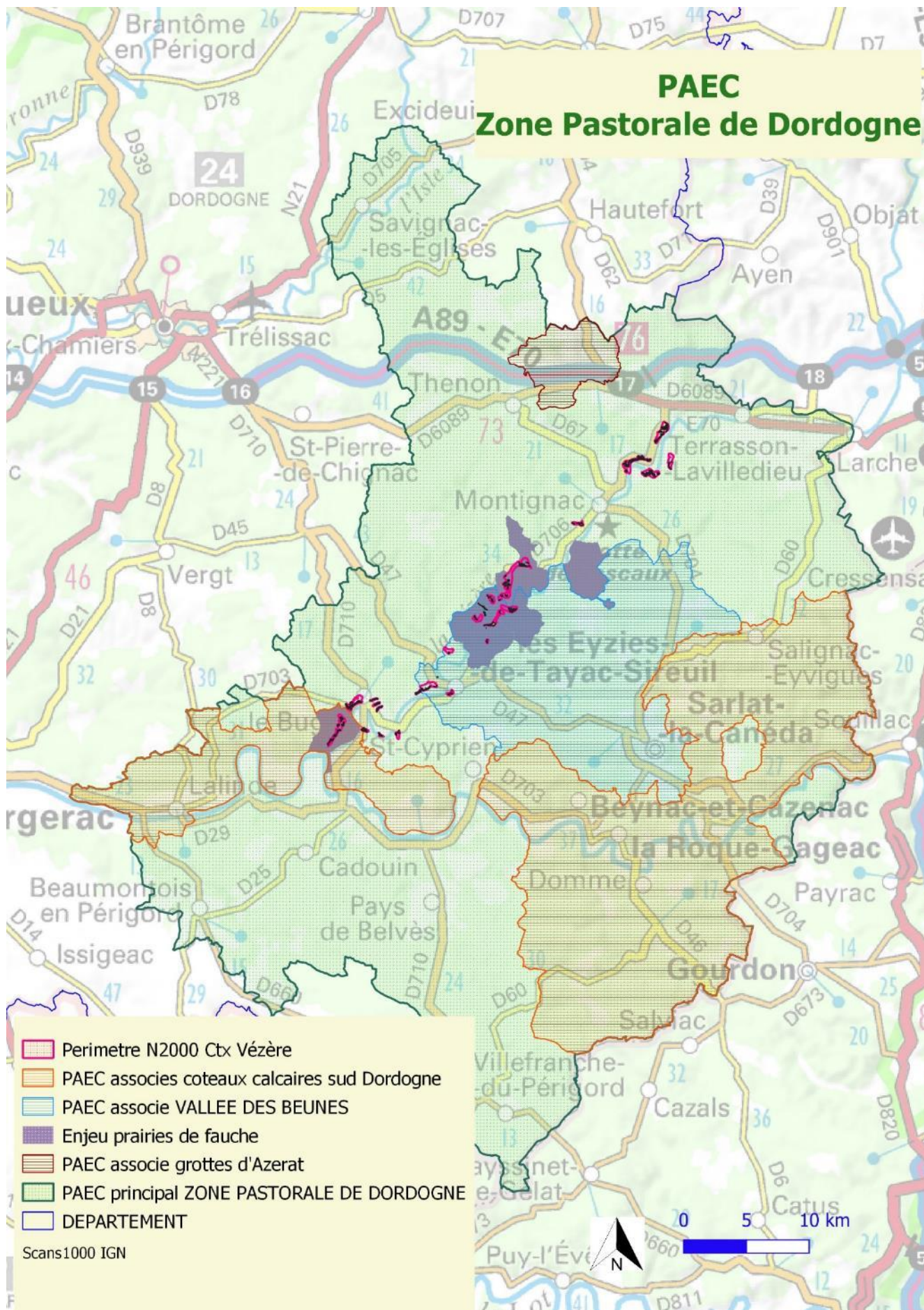


Figure 5 : Cartographie du PAEC Zone Pastorale de Dordogne

4. PHASE DE MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS « FORESTIERS » ET « NI AGRICOLES NI FORESTIERS »

4.1. Identification des propriétaires, exploitants et ayant droit

L'identification des propriétaires et de leurs ayants-droits est une phase préalable nécessaire pour la mise en œuvre de mesures Natura 2000 sur les sites.

Une base de données SIG (Système d'Information Géographique) a été formalisée (parcellaire, références cadastrales, noms et adresses des propriétaires) pour l'ensemble des parcelles incluses en totalité ou en partie dans les périmètres de site Natura 2000. Un tableau de bord de suivi des contacts pris avec les propriétaires a également été construit.

4.2. Prise de contact avec les propriétaires et ayants droits

Les rencontres avec les communes ont permis et permettront de mieux cibler les propriétaires susceptibles d'être sensibles aux enjeux biodiversité de leurs parcelles.

De ses échanges, il ressort que sur les communes de Condat-sur-Vézère, Aubas et les Farges, une partie du périmètre d'intervention de l'Association Foncière Pastorale Libre du Randal est située sur le site Natura 2000 et notamment au niveau de pelouses calcaires considérées comme prioritaires pour la mise en œuvre de contrat Natura 2000 ni-agricole ni-forestier. Le recours à l'AFPL, qui regroupe des propriétaires mettant à disposition leur parcelle, pour le portage de contrats sur ces communes est donc une solution à privilégier.

La commune de Saint-Léon-sur-Vézère est propriétaire de parcelle sur le site Natura 2000 au niveau de la « Côte de Jor ». Une action de création d'un sentier d'interprétation faunistique et floristique au niveau de la côte de Jor est inscrite dans l'Agenda 21 communal. Ce projet serait tout à fait en adéquation avec l'objectif de faire découvrir le site Natura 2000 et sensibiliser le public. De plus, la côte de Jor présente des faciès de pelouses calcaires très intéressants mais où il serait urgent d'intervenir du fait d'une dynamique de fermeture largement avancée. Les animateurs du site ont donc proposé à la commune d'étudier la possibilité de mise en place d'un contrat Natura 2000 ni-agricole ni-forestier. La difficulté d'accessibilité du site (forte pente notamment) et les travaux de restauration mécanique conséquent qu'il serait nécessaire de mettre en œuvre pour rouvrir les habitats d'intérêt communautaire entraînerait un coût d'intervention élevé dont 20% serait à la charge de la commune. A ce jour, les animateurs n'ont pas de retours par rapport à la possibilité d'engager un contrat sur cette zone. Une rencontre avec les membres du nouveau conseil municipal suite aux élections sera à prévoir.

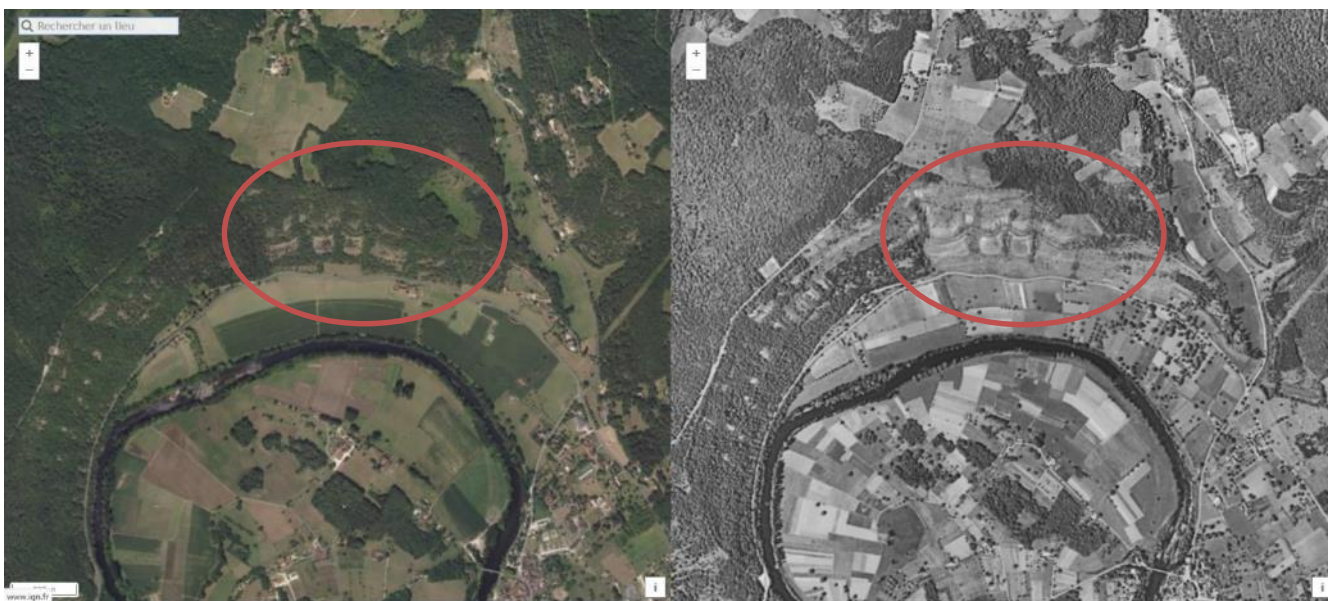


Figure 6 : Vue de la côte de Jor dans les années (1960-1960) à droite et aujourd'hui (à gauche)

Sur la commune du Bugue, la problématique principale pour la mise en œuvre d'un contrat Natura 2000 est le mitage parcellaire et un nombre de propriétaires important. La proposition d'un contrat sur les secteurs Natura 2000 de la commune paraît compliquée en l'état. Une animation foncière en lien avec la commune est à prévoir sur les secteurs pré-ciblés.

Un secteur du site Natura 2000 est à cheval sur les communes d'Audrix et Saint-Chamassy. Il présente une zone de pelouses calcaires encore bien conservées. A l'issue des discussions avec les maires, un contrat Natura 2000 serait envisageable avec les propriétaires. Les communes doivent se rapprocher des propriétaires pour commencer à engager des discussions avec eux. A noter qu'un circuit de motocross jouxte le site et accueille au moins une manifestation d'envergure chaque année. Les animateurs du site ont sollicité les services de l'Etat sur ce sujet.



Figure 7: Vue du site Natura 2000 au niveau de Saint-Chamassy/Audrix dans les années (1960-1960) à droite et aujourd'hui (à gauche)

Suite aux retours des entretiens avec les communes, les animateurs ont ciblés le secteur de Condat-sur-Vézère d'Aubas et des Farges pour la rencontre de propriétaires ou d'ayants droit. Ce secteur apparaît d'une part comme prioritaire en termes d'enjeux de conservation et d'autre part la faisabilité de mise en œuvre d'un contrat est accrue du fait de la présence d'une AFPL et d'éleveurs ovins installés à proximité.

Des échanges et réunions ont donc été organisés avec l'AFPL du Randal afin d'identifier les secteurs qui pourraient faire l'objet d'un contrat Natura 2000, d'explicitier les tenants et aboutissants d'un contrat et d'engager les discussions autour des mesures de gestion du DOCOB les plus appropriées. Parallèlement, une rencontre avec les propriétaires du coteau de l'Escaleyrou a été menée.

Ces rencontres ont permis de faire émerger un projet de contrat Natura 2000 sur les sites de la Roche chapelane, l'Escaleyrou et le Cheylard qui serait porté par l'AFPL.

Au cours de l'animation, les animateurs du site ont été informés par les services de l'Etat du calendrier (étapes et échéances) des contrats Natura 2000 pour l'année 2020.

- Envoi projet de contrat N2000 à la DREAL NA / DDT24 : avant le 31/01/2020
- Réponse du comité de priorisation : fin 02/2020
- Dépôt des dossiers complets en DDT : avant le 30/04/2020
- Engagement des contrats avant le 31/12/2020
- Dernières demandes de paiement 03/2023

4.3. Diagnostic des parcelles

Sur les 3 secteurs concernés par le projet de contrat, une vérification de l'éligibilité des parcelles a été réalisée. Les enjeux liés aux habitats d'intérêt communautaires ont été confirmés.

Le tableau ci-dessous liste les parcelles concernées par le projet de contrat. Ces parcelles abritent environ 28 ha de HIC (pelouses calcaires, landes à genévriers, forêt de chênes verts).

Tableau III : Liste des parcelles concernées par le projet de contrat N2000

SITE	COMMUNE	SECTION	NUMERO	PARCELLE
La roche chapelane	Condat-sur-Vézère	0C	142	0C_142
La roche chapelane	Condat-sur-Vézère	0C	143	0C_143
La roche chapelane	Condat-sur-Vézère	0C	144	0C_144
La roche chapelane	Condat-sur-Vézère	0C	1054	0C_1054
La roche chapelane	Condat-sur-Vézère	0C	1055	0C_1055
La roche chapelane	Condat-sur-Vézère	0C	1056	0C_1056
La roche chapelane	Condat-sur-Vézère	0C	1057	0C_1057
La roche chapelane	Condat-sur-Vézère	0C	1239	0C_1239
L'escaleyrou	Aubas	0B	553	0B_553
L'escaleyrou	Aubas	AC	6	AC_6
L'escaleyrou	Aubas	AC	7	AC_7
Le cheylard	Les Farges	0B	367	0B_367
Le cheylard	Les Farges	0B	388	0B_388
Le cheylard	Les Farges	0B	390	0B_390
Le cheylard	Les Farges	0B	426	0B_426

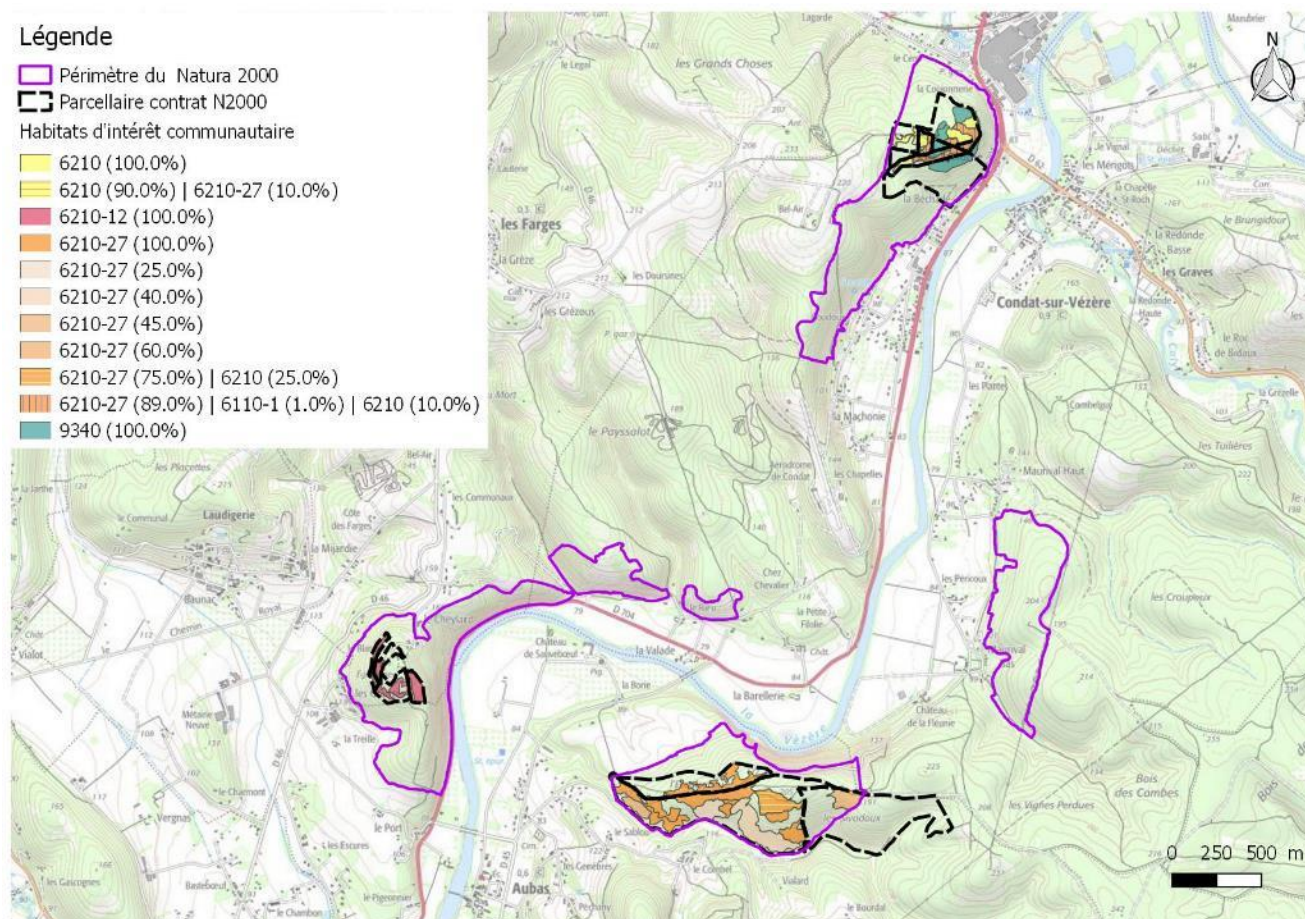


Figure 8: Secteurs concernés par le projet de contrat Natura 2000

Compte tenu du calendrier fixé par l'Etat et de l'étape de validation des projets de contrat par un comité de priorisation, le diagnostic parcellaire n'est à ce jour pas finalisé. Le choix a été fait d'attendre les résultats du comité de priorisation avant d'engager la rédaction d'un diagnostic parcellaire complet. Ce travail sera mené avant le 30/04/2020 si le projet de contrat est retenu.

4.4. Proposition de contrat et aide au montage de dossier

2 rencontres sur le terrain ont été réalisées avec des éleveurs ovins qui pourraient intervenir sous forme de prestation pour de l'entretien par pâturage des surfaces d'habitats d'intérêt communautaire ciblées dans le projet de contrat N2000.

Le 19/12/2019, suite au diagnostic préalable et aux propositions de mesures de gestion définies dans le DOCOB, une réunion avec l'AFPL a permis de caler et définir le contenu du projet de contrat N2000.

Dans les grandes lignes, ce contrat prévoit une action annuelle de gestion pastorale d'entretien des milieux et une action de financement d'équipements pastoraux (filets mobiles, tonne à eau, poste photovoltaïque, clôture fixe).

La fin de programmation du programme de développement rural Aquitain (2014-2020), contraint le nombre d'années d'intervention prévues dans le contrat. **Le projet de contrat est donc déposé pour 3 ans (contre 5 généralement) avec des interventions de pâturage prévues en 2020, 2021 ; 2022.**

Le projet de contrat de l'AFPL le Randal (grille de notation et cartographie) tel que déposé auprès des services de l'Etat est présenté en annexe 2.

4.5. Suivi de l'instruction des dossiers

Une fois les pièces demandées dûment complétées et validées par le porteur du contrat, le projet de contrat a été envoyé aux services de l'Etat pour examen et priorisation.

5. ACCOMPAGNEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE

Les animateurs du site ont participé à plusieurs réunions du bureau de l'AFPL. A ces occasions, il a pu faire état des enjeux en termes de patrimoines naturels sur le site et sur les pelouses calcaires d'une manière générale, veiller à leur bonne prise en compte dans les plans de pâturage, sensibiliser les éleveurs aux bonnes pratiques liées à la conduite de leur troupeau sur ce type de milieu.

6. ASSISTANCE A L'APPLICATION DU REGIME D'EVALUATION D'INCIDENCE

Les animateurs du site ont été sollicités à 4 reprises sur les items relevant de demande de permis de construire :

- 3 propriétaires privés ;
- 1 société de chasse.

Au titre de l'assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences, ils ont fournis les éléments nécessaires aux porteurs de projets dans la complétion du formulaire simplifié d'évaluation des incidences.

7. SYNTHÈSE, BILAN ET MISE A JOUR DU DOCOB

Le présent document constitue le bilan de l'animation du site Natura 2000 pour l'année 2019. Il s'attache à faire la synthèse du travail d'animation réalisé en 2019.

8. ORGANISATION DES REUNIONS DE COMITE DE PILOTAGE

2 réunions de Comités de Pilotage (COFIL) ont été organisées :

- le 09/04/2019 : COFIL de lancement de l'animation avec pour ordre du jour :
 - élection du Président du COFIL
 - présentation des structures animatrices
 - rappels (le réseau Natura 2000 ; le site coteaux calcaires de la vallée Vézère)
 - l'animation du site et le prévisionnel d'animation 2019
- le 23/01/2020 : Bilan de l'animation 2020 :
 - rappels (le réseau Natura 2000 ; le site coteaux calcaires de la vallée Vézère)
 - bilan de l'animation 2019
 - information sur les autres programmes en lien avec site Natura 2000

- prévisionnel d'animation en 2020

Lors du premier COPIL de lancement, Monsieur Stéphane ROUDIER, maire de Condat sur Vézère a été désigné Président du Comité de Pilotage.

Les courriers d'invitation au COPIL, les comptes rendus de COPIL et les présentations projetées sont présentés en annexe 3 et 4.

PERSPECTIVES ET POURSUITE DE L'ANIMATION

1. CALENDRIER PREVISIONNEL D'ANIMATION EN 2020

Tableau IV : Calendrier prévisionnel d'animation 2020

	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.
Information et communication sur les mesures de gestion												
Diffusion des flyers												
Poursuite des rencontres avec les élus												
Construction d'un site internet												
MAEC												
Information et communication sur les MAEC												
Diagnostics parcellaires et d'exploitation												
Appui administratif et technique / Suivi du dossier												
Contrat N2000 AFPL le Randal												
Finalisation du contrat : Diagnostic parcellaire et aide au montage de dossier												
Mise en œuvre du contrat : Suivi de l'instruction du dossier, aide à la mise en œuvre technique des actions, suivi administratif et financier												
Proposition et montage d'un 2ème contrat N2000												
Accompagnement association foncière pastorale												
Assistance à l'application du régime d'évaluation d'incidence - Réponses aux sollicitations												
Préparation et animation des comités de pilotage												
1 COFIL de restitution de l'animation 2020												
Rédaction du bilan d'animation annuel												

2. PRECISIONS SUR CERTAINES ACTIONS

2.1. Information et communication sur les mesures de gestion

Diffusion des flyers :

- finalisation/retouche finale par le CEN ;
- impression des documents réalisée par les communautés de communes
- publipostage réalisé par les communes à destination des propriétaires/exploitants

Rencontre avec les élus : poursuivre les rencontres avec les élus sur des nouvelles communes ou avec les nouvelles équipes municipales suite aux élections.

2.2. Mesure Agro-environnementales et climatiques :

Communiquer auprès des agriculteurs :

- une note d'information sera communiquée aux mairies des communes du site Natura 2000 des coteaux calcaires de la Vézère
- une réunion d'information sera organisée en mars 2020 dans le secteur du Bugue

Réaliser des diagnostics d'exploitation et parcellaires et accompagner les agriculteurs dans le montage des dossiers :

- diagnostics en avril-mai
- engagement des agriculteurs avant le 15/05/2020, au moment des dossiers PAC

Appui administratif et technique dans le suivi du dossier

2.3. Contrat Natura 2000 : AFPL le Randal :

Finalisation du contrat suite au comité de priorisation :

- rédaction diagnostic parcellaire
- aide au montage du dossier
- dépôts des dossiers avant le 30/04/2020

Mise en œuvre du contrat :

- suivi de l'instruction du dossier
- aide à la mise en œuvre technique des actions
- suivi technique, administratif et financier

2.4. Contrat Natura 2000 : Proposition et montage d'un deuxième contrat

A ce jour, du fait de la fin de programmation du programme de développement rural Aquitain (2014-2020), les animateurs du site n'ont pas de visibilité quant à la possibilité de déposer de nouveaux contrats Natura 2000 en 2021.

Les démarches de prise de contacts avec les propriétaires et de proposition de contrat avec accord des propriétaires si elles ne sont pas suivies dans des délais relativement restreints de mise en œuvre du contrat peuvent être contreproductives, les délais de mise en œuvre des actions du contrat pouvant être décourageants pour un propriétaire. Ainsi les animateurs resteront prudents et attendront les informations des services de l'Etat vis-à-vis des possibilités de montage et de dépôt de contrat pour 2021.

ANNEXES

Annexe 1 :

Outils de communication : Flyers

Annexe 2 :

Projet de contrat Natura 2000 AFPL le Randal (grille de notation, cartographie)

Annexe 3 :

COFIL de lancement de l'animation (courrier d'invitation, compte rendu du COFIL, présentation projetée)

Annexe 4:

COFIL de bilan de l'animation 2019 (courrier d'invitation, compte rendu du COFIL, présentation projetée)

Annexe 1 :

Outils de communication : Flyers :

- Flyers « présentation »
- Flyer « outils de gestion »

Natura 2000 : Une démarche volontaire

Vous êtes propriétaire d'une parcelle au sein du périmètre ? Gestionnaire ou exploitant ? Les outils suivants sont à votre disposition :

- ↪ les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)
- ↪ les Contrats Natura 2000
- ↪ la charte Natura 2000



Azuré du serpolet



Astragale de Montpellier

CONTACTS :

Le Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle Aquitaine

DUFFAU Matthieu

Mail : m.duffau@cen-aquitaine.fr

Tél : 05.53.81.39.57

La Chambre d'Agriculture de la Dordogne

BOISVERT Bernadette

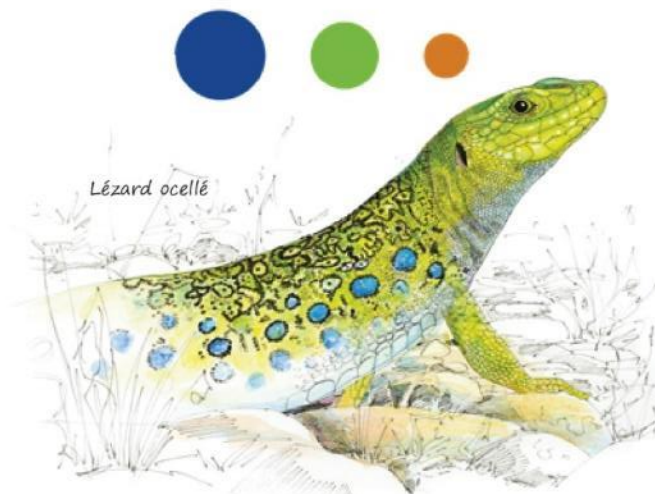
Mail : bernadette.boisvert@dordogne.chambagri.fr

Tél : 05.53.28.60.80

Plus d'info : www



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire



Lézard ocellé

Natura 2000 Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère

Présentation

Ophrys mouche



Natura 2000 Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère

- ↪ 790 hectares
- ↪ 14 communes
- ↪ 12 habitats d'intérêt européen
- ↪ 28 espèces d'intérêt européen



Minioptère de Schreibers

Natura 2000, qu'est-ce que c'est ?

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites européens, désignés pour la rareté ou la fragilité des habitats naturels et des espèces animales et végétales qui s'y trouvent.

Natura 2000 a pour vocation la conservation de ce patrimoine naturel en valorisant les usages locaux qui ont contribué au maintien de cette biodiversité.

Le patrimoine naturel du site Natura 2000

Les coteaux calcaires qui bordent la vallée de la Vézère sont constitués d'une mosaïque de milieux naturels parmi lesquels on retrouve des pelouses sèches, des landes à genévriers, des forêts de chênes verts,...

Ces milieux reconnus comme rares au niveau européen abritent une faune et une flore remarquables comme le Lézard ocellé, l'Azuré du Serpolet ou encore la Sabline des chaumes et l'Astragale de Montpellier...

Favoriser l'ouverture des milieux

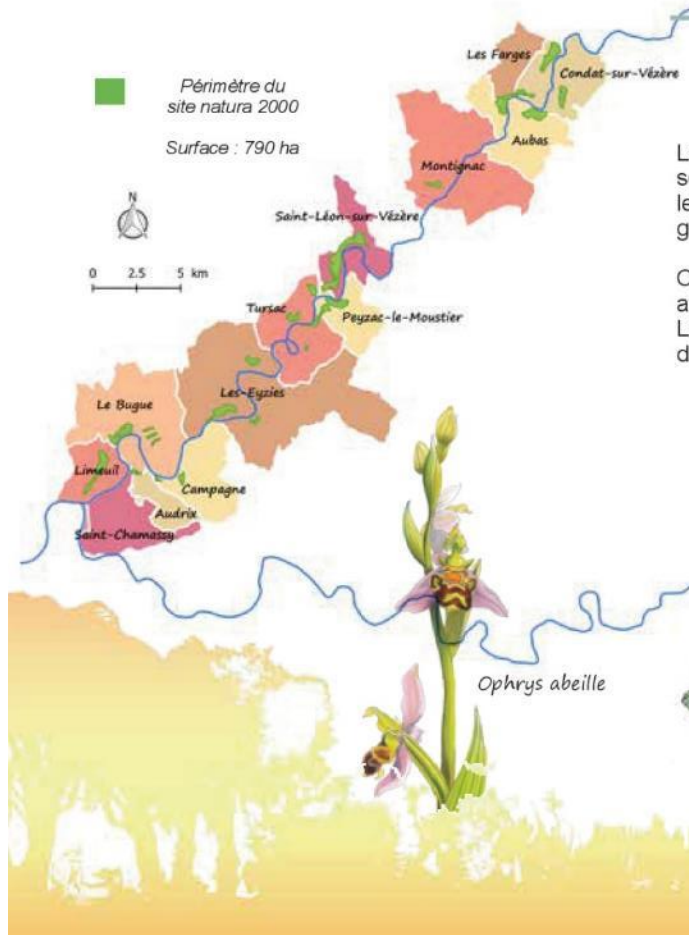
Les coteaux calcaires sont aujourd'hui soumis à la déprise agricole entraînant un embroussaillage progressif des milieux ouverts comme les pelouses sèches. Ce phénomène entraîne la disparition des espèces de faune et de flore spécifiques à ces milieux.

Un des enjeux majeurs du site Natura 2000 est de préserver ces habitats naturels en mettant en place des actions de gestion favorisant la réouverture des milieux, puis leur entretien.

Pastoralisme et gestion d'espaces naturels

Le pastoralisme est un atout pour la gestion des milieux sensibles tels que les pelouses sèches. Les animaux pâturent et entretiennent un milieu où il est difficile de faire un entretien mécanique.

Ainsi un pâturage par des ovins lorsqu'il est adapté permet d'éviter l'enfrichement et de conserver les milieux ouverts où les enjeux de préservation de la biodiversité sont importants.



Erable de Montpellier



La charte Natura 2000

Il est aussi possible de s'engager en faveur de la biodiversité par des actions simples et peu coûteuses. La charte Natura 2000 présente sous forme de recommandation et d'engagement les actions ou pratiques favorables aux espèces et habitats naturels présents localement. L'adhésion à la charte marque la volonté du signataire de s'engager dans une démarche de gestion de qualité.

⇨ Pour qui ? : Collectivités / Particuliers / Agriculteurs / Sylviculteurs / Associations

⇨ Durée d'engagement : 5 ans

L'animation du site Natura 2000

Les missions des animateurs du site Natura 2000 sont notamment de :

⇨ informer, communiquer et expliciter la démarche Natura 2000.

⇨ faire émerger des actions concrètes de gestion ou de restauration des milieux naturels et accompagner leur réalisation

⇨ assister les porteurs de projets dans leur évaluation des incidences au titre de Natura 2000

⇨ faire connaître localement les enjeux de biodiversité en sensibilisant le public aux richesses du site

⇨ ...

CONTACTS :

Le Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle Aquitaine

DUFFAU Matthieu

Mail : m.duffau@cen-aquitaine.fr

Tél : 05.53.81.39.57

La Chambre d'Agriculture de la Dordogne

BOISVERT Bernadette

Mail : bernadette.boisvert@dordogne.chambagri.fr

Tél : 05.53.28.60.80

Plus d'info : www



Natura 2000 Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère

Les outils de gestion

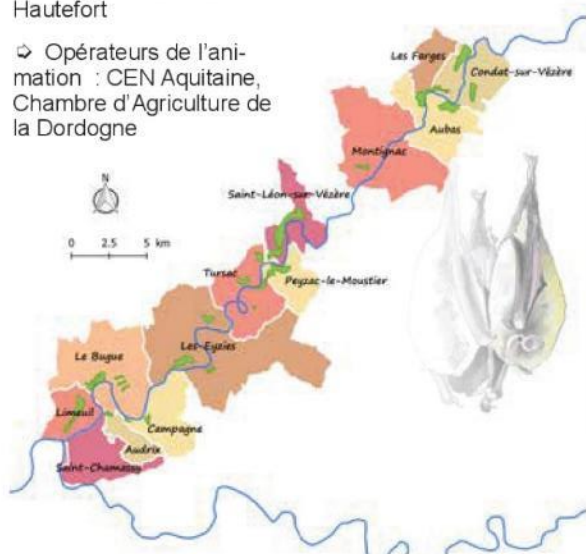


Le site en bref

↳ Structures porteuses de l'animation : Communauté de communes Vallée de l'Homme, Communauté de communes Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort

↳ Opérateurs de l'animation : CEN Aquitaine, Chambre d'Agriculture de la Dordogne

■ Périmètre du site natura 2000
Surface : 790 ha



La présence des milieux ouverts et semi-ouverts tels que les pelouses sèches, landes à genévriers... est dépendante de l'existence d'usages et d'activités agricoles extensives traditionnelles.

Depuis plusieurs décennies, la déprise agricole sur ces milieux provoque un enrichissement des habitats, une homogénéisation des paysages et une perte de biodiversité associée.

Natura 2000, comment ça marche ?

Les outils développés en France ont pour objectif de préserver les milieux naturels et les espèces les plus rares à l'échelle européenne. Ils sont mis en place sur la base du volontariat. En fonction du statut du propriétaire et de la nature du foncier engagé, les outils diffèrent.

Les mesures agro-environnementales

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sont des contrats agricoles qui visent la mise en œuvre de pratiques agricoles favorables à l'environnement par un exploitant agricole volontaire. Elles sont rémunérées sur la base d'un surcoût / manque à gagner par rapport aux pratiques traditionnellement utilisées.

- ↳ Pour qui ? : Agriculteurs
- ↳ Durée d'engagement : 5 ans
- ↳ Nature du foncier : surface inscrite à la PAC (SAU)

Exemples de MAEC

- ↳ Retard de fauche sur prairies
- ↳ Conversion de terres arables en prairies
- ↳ Absence de fertilisation...
- ↳ Gestion pastorale
- ↳ ...

Les contrats Natura 2000

Les contrats Natura 2000 ont pour objectif de restaurer ou entretenir les milieux naturels reconnus d'intérêt communautaire. Ils sont passés entre l'Etat (Préfet) et le propriétaire d'une parcelle incluse dans un site Natura 2000. Le signataire s'engage à respecter un cahier des charges en contrepartie d'une subvention de l'État et de l'Europe.

- ↳ Pour qui ? : Propriétaire ou ayant droit, public ou privé.
- ↳ Durée d'engagement : 5 ans
- ↳ Nature du foncier : toute surface, hors SAU

Exemples de contrats Natura 2000

Ces contrats permettent de réaliser des travaux de restauration ou de gestion écologique dans une logique non productive.

- ↳ Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
- ↳ Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts
- ↳ Dispositifs favorisant le développement de bois sénescents
- ↳ ...



Annexe 2 :

Projet de contrat Natura 2000 AFPL le Randal


- grille de notation
- cartographie


Pré-contrat Natura 2000

Département :	Dordogne (24)		
Nom du site Natura 2000 concerné :	Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère		
Animateur du site :	Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine Chambre d'Agriculture de la Dordogne		
Type de contrat (ni-ni / forestier, préciser le code du contrat)	Contrat ni agricole ni forestier : N03Ri, N03Pi		
Utilisation des barèmes (oui/non)	non		
Intitulé du contrat :	Gestion pastorale de pelouses calcaires et milieux associés sur des coteaux de la vallée Vézère		
Coût du contrat :	45 400,00 €		
Priorisation du contrat par l'animateur (1 à 3, 1 étant la plus forte) :	1		
Signataire du contrat :	Association Foncière Pastorale Libre "Le Randal"		
Date de réception :			<input type="checkbox"/> Retenu
Date de CT envisagée :			<input type="checkbox"/> Retenu avec modification
Mois prévu pour l'ICP régionale :			<input type="checkbox"/> Non retenu
Critères habitats et espèces	Description précise / explications	Remarques services instructeurs (DREAL/DDT)	Note
Espèces et habitats visés par le contrat	6110* - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) 5130- Formations à Juniperus communis sur landes et pelouses calcaires 9340 - Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia		Critère 1
Espèce ou habitat prioritaire au titre de la DHFF OU Espèce inscrite à l'annexe I de la DO ET présente sur la liste rouge nationale/régionale	6110* - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi		Critère 2
Espèces PNA (loutre, vison, chiroptères, odonates, maculinea, cistude, sonneur à ventre jaune, liparis de loesel, mulettes, outarde canepetière, râle des genêts, phragmite aquatique)	Lézard ocellé Azuré du Serpolet		Critère 3
Habitats et espèces : niveau d'enjeu identifié dans le DOCOB (préciser la(es) fiche(s) action)	6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) => Enjeu Majeur 5130- Formations à Juniperus communis sur landes et pelouses calcaires => Enjeu Moyen 9340 - Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia =>Enjeu Fort Lézard ocellé => Enjeu Fort Azuré du Serpolet => Enjeu Moyen Fiche action DOCOB : N03Ri, N03Pi de PRIORITE 1		Critère 4


Critères techniques	Description précise / explications	Note
Menace imminente sur l'habitat d'IC ou l'espèce d'IC (L'urgence à agir doit être justifié)	<p>Pelouses calcaires xérophiles et mésophile en cours d'embroussaillage.</p> <p>Lande à Genévrier commun en cours de fermeture par endroit.</p> <p>Pas de gestion par entretien depuis plusieurs dizaines d'années.</p> <p>L'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire est menacée par l'embroussaillage progressif</p> <p>En fonction des secteurs la dynamique de fermeture est plus ou moins avancée. Certaines milieux ouverts ne sont pas menacés à court terme mais pour d'autres, l'urgence à intervenir est estimée à 2/3 ans, au risque de voir certains habitats disparaître au profit du fourré. Les coûts de gestion seront alors plus élevés.</p>	Critère 5
<p>Détail technique du contrat</p> <p>- préciser les effets attendus sur les habitats/espèces</p> <p>- Joindre un tableau avec le détail du coût du contrat par type d'action (accompagné de devis à dire d'expert ou d'entreprise)</p> <p>- Préciser la programmation annuelle des actions du contrat et le plan de financement</p> <p>- Joindre une carte permettant de localiser le projet (1/10000ème)</p> <p>- Préciser les espèces patrimoniales (hors espèces d'intérêt communautaire concernées)</p> <p>- Préciser si les travaux sont soumis à autorisation (si oui, au titre de quelle réglementation ?)</p> <p>.....</p>	<p>Effets attendus:</p> <p>L'entretien par pâturage ovin est la solution la plus adaptée à ce type de milieu et permettra un maintien des zones de pelouses calcaires xérophiles et une réouverture du milieu (zones de fourrés et junipérais). Une adaptation des périodes de pâturage sera faite en fonction des enjeux faune/flore identifiés, de la conduite de troupeau prévue et des effets attendus sur la végétation arbustive.</p> <p>L'installation de clôtures fixes sur une petite zone au niveau du site de l'Escaleyrou facilitera la mise en place d'un pâturage itinérant et servira de parc de repli en période de chasse et de parc de nuit.</p> <p>Détail des coûts et programmation annuelle:</p> <p>Voir tableau joint</p> <p>Espèces patrimoniales:</p> <p><i>Timon lepidus</i> (Lézard ocellé)</p> <p><i>Phengaris arion</i> (Azuré du Serpolet)</p> <p><i>Arenaria controversa</i> (Sabline des Chaumes)</p> <p><i>Sideritis hyssopifolia subsp. guillonii</i> (Crapaudine de guillon)</p> <p><i>Trinia glauca</i> (Trinie glauque)</p> <p><i>Euphorbia seguieriana</i> (Euphorbe de Séguier)</p> <p><i>Lactuca perennis</i> (Laitue vivace)</p> <p><i>Spiraea hypericifolia subsp. obovata</i> (Spirée à feuilles de Millepertuis)</p> <p><i>Astragalus monspessulanus</i> (Astragale de Montpellier)</p> <p><i>Hypericum montanum</i> (Millepertuis des montagnes)</p> <p><i>Ranunculus paludosus</i> (Renoncule à feuilles Cerfeuil)</p> <p><i>Iberis amara</i> (Iberis amer)</p> <p><i>Rhaponticum coniferum</i> (Leuzée en cône)</p>	Critère 6
Le contrat est-il soumis à des contraintes techniques liées au milieu naturel ? Si oui, préciser (risque de non réalisation partielle ou totale du contrat, d'impact sur le coût du contrat...)	Non, période des travaux à adapter possiblement en fonction des conditions météorologiques	Critère 7
Caractère pérenne de l'action : la réussite est-elle soumise à un entretien régulier ? (oui/non)	Oui. Pâturage annuel	Critère 9
Le contrat est-il décisif dans la dynamique de contractualisation du site ? Ce critère doit être évalué au regard de l'historique de l'animation sur le site et du contrat (Cf onglet grille_evaluation). Précisez, ici, tous les éléments que vous jugez indispensables pour une bonne compréhension du contexte	Probablement. Ce site N2000 est rentré en phase d'animation il y a tout juste un an (janvier 2019). La mise en place de ce premier contrat, porté par un acteur local, avec des éleveurs ovins venant de s'installer, réparti sur 3 sites (Escaleyrou, Roche chapelane et Le Cheylard), 3 communes (Aubas, Condat-sur-Vézère et Les Farges) sur près de 30ha de HIC est certainement décisif et est susceptible de créer une dynamique de contractualisation par la suite.	Critère 10
Cadrage du contrat	Description précise / explications	Note
Présence d'autre(s) financeur(s) que Etat et FEADER y compris autofinancement	non	critère 8
Note totale :		00:00


Légende


 Périmètre du Natura 2000


 Parcellaire contrat N2000


Habitats d'intérêt communautaire


 6210 (100.0%)


 6210 (90.0%) | 6210-27 (10.0%)


 6210-12 (100.0%)


 6210-27 (100.0%)


 6210-27 (25.0%)


 6210-27 (40.0%)

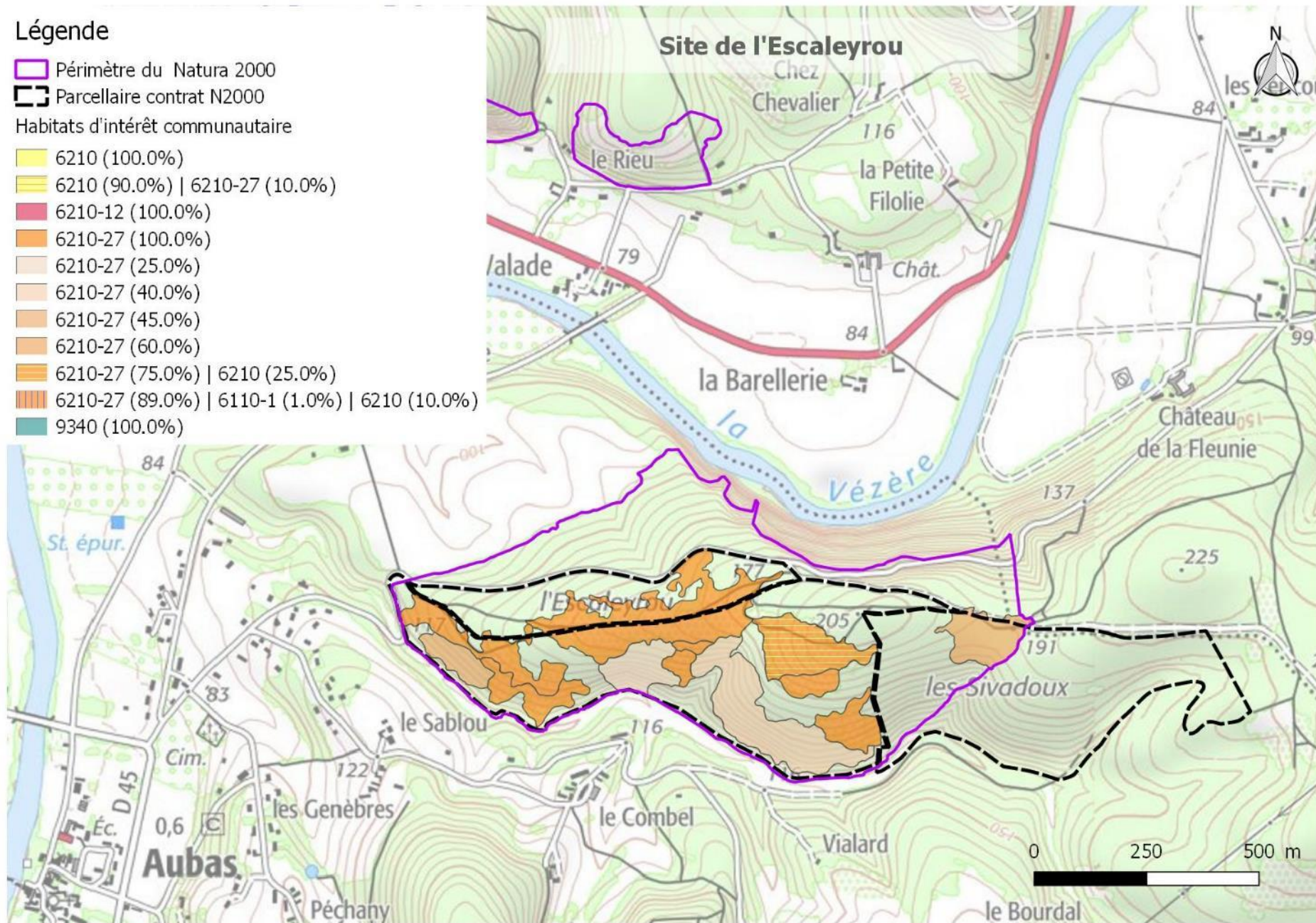
 6210-27 (45.0%)

 6210-27 (60.0%)


 6210-27 (75.0%) | 6210 (25.0%)


 6210-27 (89.0%) | 6110-1 (1.0%) | 6210 (10.0%)

 9340 (100.0%)





Légende


 Périmètre du Natura 2000


 Parcellaire contrat N2000


Habitats d'intérêt communautaire


 6210 (100.0%)


 6210 (90.0%) | 6210-27 (10.0%)


 6210-12 (100.0%)


 6210-27 (100.0%)


 6210-27 (25.0%)


 6210-27 (40.0%)

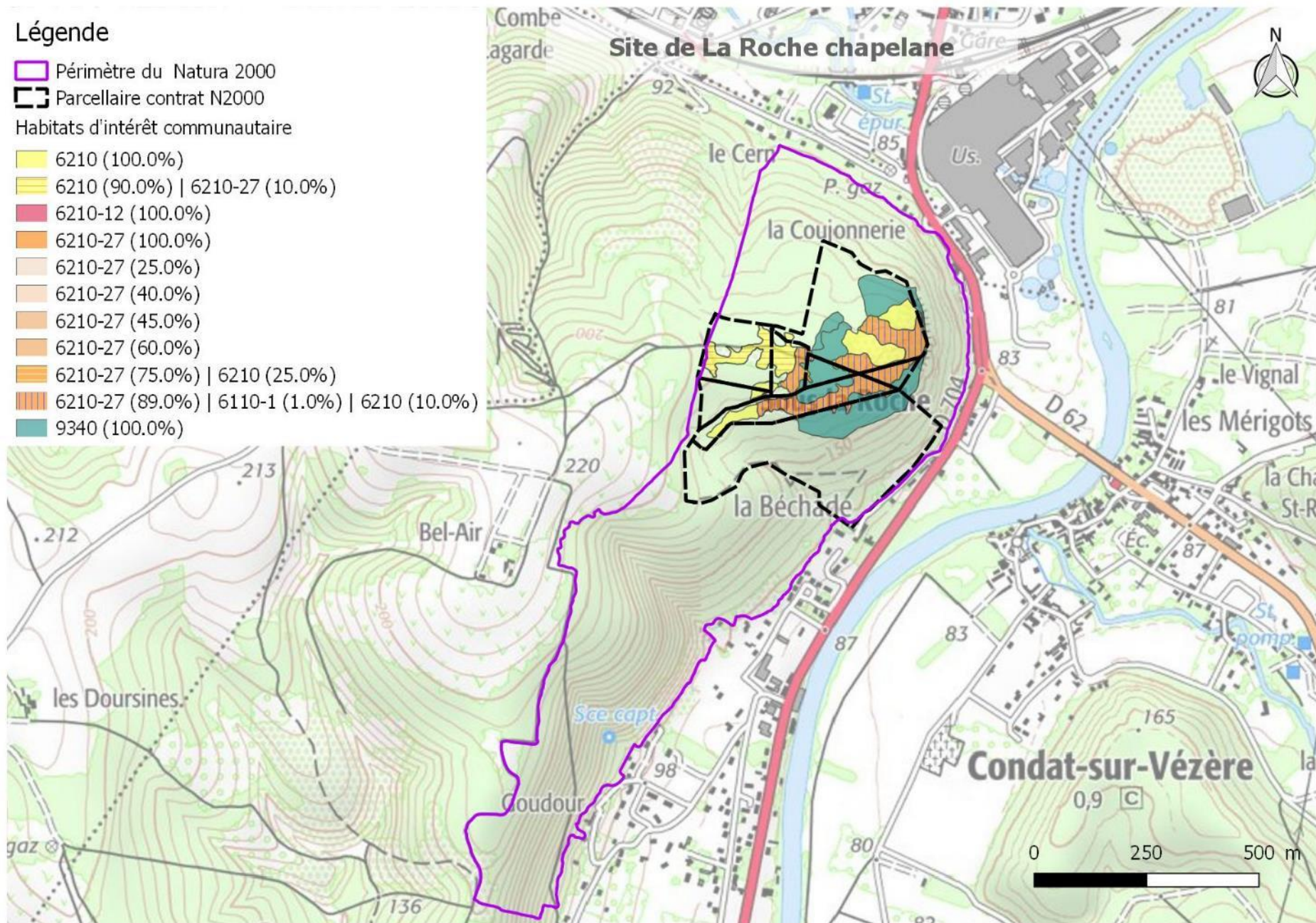
 6210-27 (45.0%)

 6210-27 (60.0%)


 6210-27 (75.0%) | 6210 (25.0%)


 6210-27 (89.0%) | 6110-1 (1.0%) | 6210 (10.0%)

 9340 (100.0%)





Légende


 Périmètre du Natura 2000


 Parcellaire contrat N2000


Habitats d'intérêt communautaire


 6210 (100.0%)


 6210 (90.0%) | 6210-27 (10.0%)


 6210-12 (100.0%)


 6210-27 (100.0%)


 6210-27 (25.0%)


 6210-27 (40.0%)

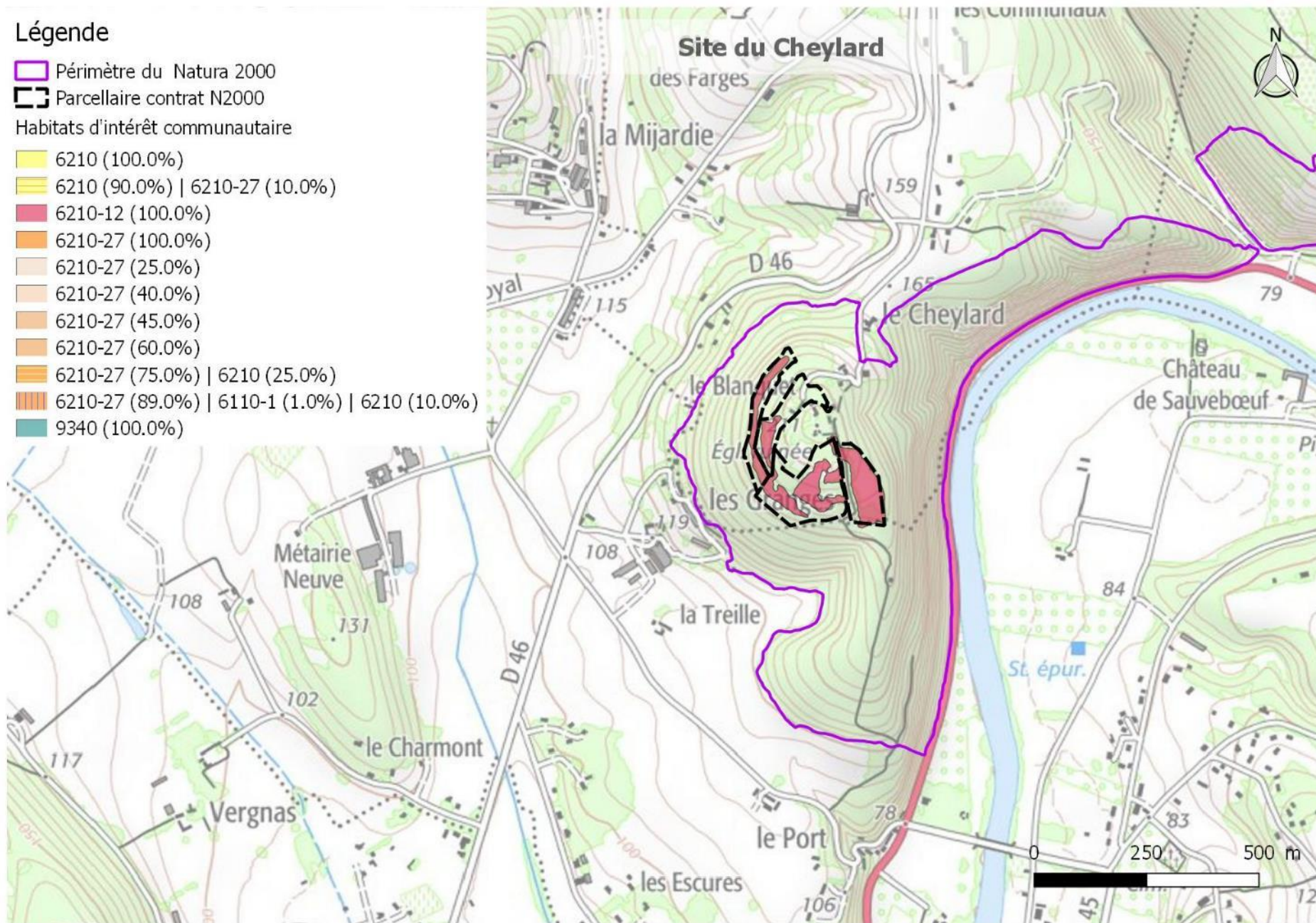
 6210-27 (45.0%)

 6210-27 (60.0%)

 6210-27 (75.0%) | 6210 (25.0%)

 6210-27 (89.0%) | 6110-1 (1.0%) | 6210 (10.0%)

 9340 (100.0%)



Annexe 3 :

COPIL de lancement de l'animation

- courrier d'invitation
- compte rendu de COPIL
- présentations projetées



A l'attention des
Membres du COPIL
Site Natura 2000
Coteaux calcaires de Vallée de la Vézère

Objet : Invitation COPIL de lancement

Dossier suivi par : Anne PEYRE a.peyre@cc-vh.fr Ligne directe : 05.53.51.70.77

Mesdames, Messieurs,

La communauté de communes Vallée de l'Homme en partenariat avec la Communauté de Communes Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, a été désignée structure porteuse de l'animation du site Natura 2000 Coteaux calcaires de la Vallée de la Vézère.

Pour mettre en œuvre ces actions, le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine (CEN Aquitaine) et la Chambre d'Agriculture de la Dordogne (CRDA Périgord Noir) ont été retenus comme animateurs du site pour une durée de 3 ans.

Afin de lancer la démarche d'animation, je vous invite à participer au Comité de Pilotage de lancement de l'opération :

**Mardi 9 avril 2019 à 14h30 au siège de la communauté de communes Vallée de l'Homme
28 avenue de la Forge aux Eyzies (parking du PIP)**

Ordre du jour : Désignation du Président ou de la Présidente du COPIL et présentation de la démarche d'animation.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes meilleures salutations.

Fait aux Eyzies, le 28 mars 2019

Philippe LAGARDE, Président de la CCVH

Communauté de Communes
de la Vallée de l'Homme 

P.J : Liste des destinataires

Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme
28 avenue de la Forge • 24620 Les Eyzies • Tél : 05.53.51.70.70 • www.cc-valleedelhomme.fr • contact@cc-vh.fr

Aubas | Audrix | Campagne | Coix Saint-Amand | Fantac | Fleurac | Jourmiac | La Chapelle Aubareil | Le Bugue | Les Eyzies | Les Farges | Limeuil | Mauzens-Miremont
Montignac | Peyzac-Le Moustier | Plazac | Rouffignac Saint-Cernin de Reilhac | Saint-Avit de Vialard | Saint-Chamassy | Saint-Félix de Reilhac et Mortemar
Saint-Léon sur Vézère | Savignac de Miremont | Sergeac | Thonac | Tursac | Valojoux



Relevé de décisions

Copil Site Natura 2000 Côteaux calcaires de la Vallée de la Vézère

COPIL du 9 avril 2019

Monsieur Hugo MAILLOS de la Direction Départementales des Territoires de la Dordogne ouvre la réunion en rappelant qui suite à l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB), les communautés de communes VALLEE DE L'HOMME (CCVH) et TERRASSONNAIS EN PERIGORD NOIR THENON HAUTEFORT (CCTPNTH) ont exprimé le souhait de porter ensemble l'animation du site Natura 2000 sur leur territoire. La communauté de commune VALLEE DE L'HOMME, mandataire de ce groupement, a été désignée structure porteuse en avril 2018 par les services de l'Etat, pour une durée de 3 ans.

Pour mener à bien cette mission d'animation, les communautés de communes se sont attachées les services du Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine (antenne Dordogne) et de la Chambre d'Agriculture de la Dordogne (à travers son antenne du Périgord Noir) pour une durée de 3 ans.

A la suite de cette introduction et après un tour de table de présentation, les membres du COPIL présents à la réunion élisent **Monsieur Stéphane ROUDIER, maire de la commune de Condat-sur-Vézère, Président du Comité de Pilotage** du site Natura 2000 « Coteaux calcaires de la Vallée Vézère ».

La parole est ensuite donnée aux animateurs du site, Monsieur Matthieu DUFFAU du Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine et Madame Bernadette BOISVERT de la Chambre d'Agriculture de la Dordogne. A travers, un diaporama (cf. annexe), et après avoir présenté aux membres du COPIL leur structure respective, ils déroulent une présentation s'articulant autour des points suivants :

- Rappel du réseau Natura 2000 en Europe et la traduction de ce dispositif sur le territoire nationale.
- Rappels concernant le site Natura coteaux calcaires de la vallée vézère : Historique de l'élaboration du DOCOB (document de cadrage de l'animation), Localisation, Périmètre, Superficie, Enjeux en termes de patrimoine naturel,...
- Présentation du rôle et des missions des animateurs de site Natura 2000 (informer et communiquer, mettre en œuvre les outils contractuels de gestion, assister les porteurs de projets à l'application du régime d'évaluation des incidences, participer aux démarches locales,...)
- Présentation de missions d'animation prévue en 2019 sur le site Natura 2000 (actions et planning prévisionnel)

En fin de séance après un temps de questions/réponses, la date du prochain COPIL est fixée à début 2020. Enfin Monsieur ROUDIER clôture la réunion et remercie les membres du COPIL de leur présence et participation.

Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme
28 avenue de la Forge • 24620 Les Eyzies • Tél : 05.53.51.70.70 • www.cc-valleedelhomme.fr • contact@cc-vh.fr

Aubas | Audrix | Campagne | Coty Saint-Amand | Fanlac | Fleurac | Journiac | La Chapelle Aubareil | Le Bugue | Les Eyzies | Les Farges | Limeuil | Mauzens-Miremont
Montignac | Peyzac-Le Moustier | Plazac | Rouffignac Saint-Cernin de Reilhac | Saint-Avit de Vialard | Saint-Chamassy | Saint-Félix de Reillac et Mortemart
Saint-Léon sur Vézère | Savignac de Miremont | Sergeac | Thonac | Tursac | Valojoux

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine
 Valée d'Homme
 La Nouvelle-Aquitaine de L'Europe
 CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA DORDOGNE
 CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA GUYANE
 CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MAYENNE
 CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA SAARTE

Comité de pilotage

Animation du site Natura 2000

Site FR7200667 - « Côteaux calcaires de la Vézère »

1

Avril 2019

2

Ordre du Jour

- Présentation des structures animatrices
- Rappels
 - Le réseau Natura 2000
 - Historique, Périmètres, Enjeux...
- Animation du site Natura 2000
- Animation 2019

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine
 CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA DORDOGNE

3

Les structures animatrices

Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine
 Chambre d'Agriculture de la Dordogne

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine
 Nouvelle-Aquitaine

Pour une gestion durable et partagée des espaces naturels dans nos territoires

Les Conservatoires d'espaces naturels

- associations loi 1901, affiliées à la fédération des Conservatoires d'espaces naturels (FCEN)
- 29 Conservatoires regroupés au sein d'une Fédération nationale et réunis autour d'une charte,
- 3 250 sites naturels en gestion pour 160 689 hectares en métropole et outre-mer.

(chiffres 2018)

Les Missions du Conservatoire



Le CEN Aquitaine : moyens humains et antennes territoriales

- 20 administrateurs bénévoles
- 44 salariés
- 1 conseil scientifique de 18 membres
- 11 conservateurs bénévoles

1 Siège social (Billère) et 5 antennes territoriales

- ◆ Pays-Basque / Landes (Urt)
- ◆ Lot-et-Garonne (Damazan)
- ◆ Béarn (Billère)
- ◆ Gironde (Le Taillan-Médoc)
- ◆ Dordogne (Mussidan)

8

La Chambre d'agriculture de la Dordogne

- Créées en 1924, les Chambres d'agriculture sont des établissements publics dirigés par des élus.
- Présentes sur l'ensemble du territoire français au niveau départemental, régional, national et en Outre-mer, les Chambres d'agriculture constituent un réseau au service des agricultures et des territoires.
- **La Chambre départementale d'agriculture de Dordogne** est composée de 33 membres élus pour 6 ans, 12 d'entre eux composent le bureau

9

La chambre d'agriculture de la Dordogne

■ **TROIS MISSIONS PRINCIPALES :**

1. Contribuer à l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières
2. Accompagner dans les territoires la démarche entrepreneuriale et responsable des agriculteurs ainsi que la création d'entreprise et le développement de l'emploi
3. Assurer une fonction de représentation auprès des pouvoirs publics et des collectivités territoriales

- informations,
- conseils en gestion d'exploitation,
- conseils en ressources humaines,
- formations, assistance sur les aspects techniques, économiques, administratifs...
- aides pour la stratégie commerciale...

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine
Ministère de l'Agriculture

AGRICULTURE & TERRITOIRES
INNOVATION & PRODIGES
DORDOGNE

10

Le réseau Natura 2000

Natura 2000

11

Natura 2000 en Europe

- 1 réseau de sites européens désignés au titre de 2 directives européennes :
 - la Directive « Habitats, Faune, Flore » (1992)
 - la Directive « Oiseaux » (1979)
- Objectif : assurer la survie à long terme des espèces et des habitats naturels particulièrement menacés au niveau européen
- Ces espèces et habitats reconnus comme étant « en danger de disparition », « vulnérables », « rares » ou « endémiques » sont dit « d'intérêt communautaire »


12

Natura 2000 en France


- Pas une mise « sous cloche » de la nature
- Le choix de la concertation

The diagram illustrates the implementation process of Natura 2000 sites in France through three sequential phases, each represented by a green arrow pointing to the right:

- Comité de pilotage**:
 - Organe de concertation locale et de débat propre à chaque site N2000
 - Suit l'élaboration et la mise en œuvre du DOCOB.
- Phase opérationnelle**:
 - Objectif : Elaborer le DOCOB du site
 - Structure porteuse : Etat
 - Opérateur : BEMIDA
- Phase d'animation**:
 - Objectif : Mettre en application le DOCOB du site
 - Structure porteuse : CCVH, CCTPNIH
 - Opérateurs : CEN Aquitaine et CA de la Dordogne



 Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine



 DRAAF Aquitaine

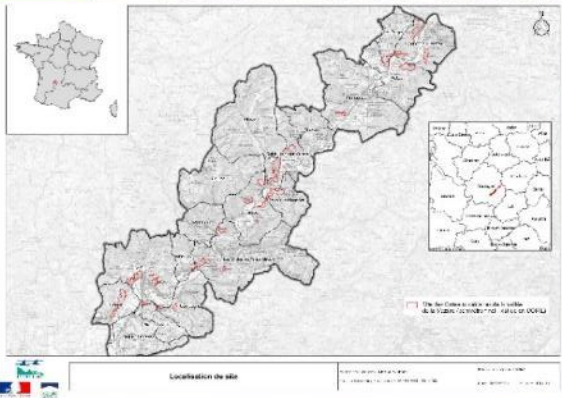
13

Rappels du DOCOB

Coteaux calcaires de la Vézère

14

Périmètre du site Natura 2000



Localisation du site

> **Communes :**
14

> **Surface :**
790,75 ha

15

Enjeux sur le site : 12 HIC

 Pelouse sèche	 Tansures annuelles	 Lande à Genévriers	 Prairie de fauche
 Dalles rocheuses à orpins	 Source pétillante	 Grotte non exploitée par le tourisme	 Végétation des parois rocheuses
 Hêtraies	 Forêt de pente à tilleul à grandes feuilles	 Chénals verts	 Forêt alluviales à Aulne et frêne

16

Enjeux sur le site

- Plusieurs EIC
 - Chauves-souris (chiroptères)
 - Damier de la Succise
- Autres enjeux liés aux milieux / habitats naturels et aux espèces :
 - Reconquête paysagère (espaces en déprise)
 - Flore/Faune (espèces protégées ou patrimoniales)







Animation du site Natura 2000

Rôles et missions des l'animateurs

17

18

Informer et communiquer

- Objectifs :
 - Informar, communiquer et sensibiliser notamment sur les mesures du DOCOB qui peuvent faire l'objet de contrats pour la mise en œuvre des actions de gestion
- Missions :
 - Création site Internet dédié
 - Rédaction newsletter
 - Rencontre avec les élus
 - Organisation de sorties terrain

19

Mettre en œuvre les outils contractuels de gestion

- Objectifs :
 - Assurer la conservation des habitats naturels et des espèces du site
 - Mettre en place des actions de gestion/restauration favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire cités dans le DOCOB
- 2 outils principaux :
 - Contrat Natura 2000 (forestiers ou ni agricole ni forestier)
 - Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

20

Mise en œuvre des Contrats N2000

- Objectifs :
 - Financer des investissements ou des actions d'entretien non productifs visant à assurer le maintien ou le cas échéant, le rétablissement dans un état de conservation favorable des HIC et EIC
- Financement :
 - Contrat ni ni : prise en charge 100% (Etat, FEADER, Agence de l'eau)
 - Contrat forestier : AP du 25/06/12 fixe les conditions de financements
- Pour qui ? :
 - Contrat ni ni : Propriétaire ou ayant-droit / Non agriculteur
 - Contrat forestier : Toute personne physique ou morale, publique ou privée
- Où ? :
 - Contrat ni ni : Sur des parcelles ni forestière ni agricoles sur lesquelles des HIC ont été identifiés
 - Contrat forestier : Sur les boisements identifiés comme IC
- Durée du contrat : 5 ans sur la base du volontariat

21

Mise en œuvre des Contrats N2000

LES ETAPES DE MISE EN ŒUVRE

1. Identifier des propriétaires, exploitants et ayant droit
2. Faire le choix de zones prioritaires d'intervention + Prendre contact avec les propriétaires
3. **Réaliser des diagnostics parcellaires, proposer des contrats et accompagner les propriétaires au montage des dossiers**
4. Aider à la mise en œuvre techniques des actions
5. Assurer le suivi technique, administratif et financier

22

Mise en œuvre des MAEc

- **Objectifs:**
 - Les Mesures Agricoles Environnementales et Climatiques permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le maintien ou le développement de pratiques favorables à l'environnement.
 - Ces mesures sont mobilisées pour répondre aux enjeux environnementaux rencontrés sur les territoires tels que la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des sols ou de la lutte contre le changement climatique
- **Financement:**
 - Elles sont rémunérées sur la base des surcoûts et manques à gagner : cofinancées principalement par l'Etat, l'Europe (second pilier PAC) et dans certains cas, les Agences de l'eau.
- **Pour qui ? :**
 - agriculteurs volontaires
- **Quê :** Sur des parcelles déclarées à la PAC
- **Durée du contrat:** 5 ans sur la base du volontariat

23

Mise en œuvre des MAEc

LES ETAPES DE MISE EN ŒUVRE

1. **Construire un projet agro-environnemental (PAEC)** pour le site Natura 2000 des Coteaux calcaires de la Vézère
 - S'appuyant sur les éléments de diagnostic et les enjeux du Docob
 - Proposant un programme de mesures en réponse à ces enjeux
2. **Déposer ce PAEC lors du prochain appel à projets lancé par la région Aquitaine**

Programme actuel 2015-2020 → incertitude pour 2020, année de transition
3. **Communiquer auprès des agriculteurs**
4. **Réaliser des diagnostics d'exploitation et parcellaires et accompagner les agriculteurs dans le montage des dossiers**
5. **Appui administratif et technique dans le suivi du dossier**

24

Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000

- Article 6 de la Directive HFF: « tout plan ou projet susceptible d'affecter ce site de manière significative, [...] fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site »
- 3 listes recensant les plans, projets, manifestations et activités soumises à cette évaluation :
 - une liste nationale définie par l'Article R414-19 du code de l'environnement
 - une 1ère liste locale définie par l'Arrêté préfectoral du 30 mai 2011
 - Une 2ème liste locale définie par l'Arrêté préfectoral du 20 mars 2012

25

Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000

- Objectif :
 - Assister les maîtres d'ouvrage de projet pour réaliser l'évaluation des incidences
- Missions
 - Assurer l'information et répondre aux sollicitations de porteurs de projets pouvant impacter le site Natura 2000
 - Assurer une veille locale en lien avec les collectivités

26

Participation aux démarches locales

- Objectif :
 - Assurer la prise en compte des enjeux du site Natura 2000 dans les plans et programmes
 - Faire le lien entre le dispositif Natura 2000 et les projets mis en œuvre sur le territoire
- Missions :
 - Participation aux réunions, Groupe de travail,...
 - Accompagnement à la mise en œuvre d'AFPL

27

Coordination générale

- Missions
 - Suivre la mise en œuvre du DOCOB
 - Rédiger les bilans d'animation
 - Mettre à jour le DOCOB
 - Rendre compte de l'état de réalisation des actions en COPIL

28



Animation du site Natura 2000

Prévisionnel 2019

29 Action et planning prévisionnel 2019

	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Appropriation du DOCOB												
Information et communication sur les mesures de gestion												
Rédaction d'une newsletter												
Rencontre avec les élus concernés par la problématique N2000												
Rédaction du Projet agro-environnemental et participation CRAEC												
Mise en œuvre des contrats N2000:												
Identification des propriétaires (BDD parcellaire),												
Définition des zones prioritaires d'intervention												
Pise de contact												
Montage d'un contrat N2000 (à minima):												
Diagnostic parcellaire												
Proposition de contrat et aide au montage de dossier												
Suivi de l'instruction du dossier												
Accompagnement pour la mise en œuvre d'association foncière pastorale												
Assistance à l'application du régime d'évaluation d'incidence												
Réponse aux sollicitations												
Préparation et animation des comités de pilotage												
1 COPIL de lancement de l'animation												
1 COPIL de restitution												
Rédaction du bilan d'animation annuel												

30

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine
Maison agricole

AGRICULTURES & TERRITOIRES
DIVERSITÉ & PRODIGES
DORDOGNE

Merci de votre attention

Si vous avez des questions...

Contacts :

Matthieu DUFFAU
m.duffau@cen-aquitaine.fr

Bernadette BOISVERT
bernadette.boisvert@dordogne.chambagri.fr

Annexe 4 :

COPIL de bilan de l'animation 2019

- courrier d'invitation
- compte rendu de COPIL
- présentations projetées



A l'attention des
Membres du COPIL
Site Natura 2000
Coteaux calcaires de Vallée de la Vézère

Objet : Invitation COPIL de bilan 2019
Dossier suivi par : Anne PEYRE a.peyre@cc-vh.fr
Ligne directe : 05.53.51.70.77

Mesdames, Messieurs,

La communauté de communes Vallée de l'Homme en partenariat avec la Communauté de Communes Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, a été désignée structure porteuse de l'animation du site Natura 2000 Coteaux calcaires de la Vallée de la Vézère.

Pour mettre en œuvre ces actions, le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine (CEN Aquitaine) et la Chambre d'Agriculture de la Dordogne (CRDA Périgord Noir) ont été retenus comme animateurs du site pour une durée de 3 ans. Un premier copil de lancement a eu lieu le 9 avril 2019.

Afin de faire un premier bilan de la démarche d'animation en 2019, je vous invite à participer au Comité de Pilotage de l'opération :

**Jeudi 23 janvier 2020 à 10h00 au siège de la communauté de communes Vallée de l'Homme
28 avenue de la Forge aux Eyzies (parking du PIP)**

Ordre du jour : Bilan de l'animation 2019 présenté par le CEN et la Chambre d'Agriculture et questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes meilleures salutations.

Fait aux Eyzies, le 06 janvier 2019

Stéphane Roudier, Président du COPIL

P.J : Liste des destinataires

Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme
28 avenue de la Forge • 24620 Les Eyzies • Tél : 05.53.51.70.70 • www.cc-valleedelhomme.fr • contact@cc-vh.fr

Aubas | Audrix | Campagne | Coiy Saint-Amand | Fanlac | Fleurac | Journiac | La Chapelle Aubareil | Le Bugue | Les Eyzies | Les Fargas | Limeuil | Mauzens-Miremont
Montignac | Peyzac-Le Moustier | Plazac | Rouffignac Saint-Comin de Reilhac | Saint-Avit de Vialard | Saint-Charnaisey | Saint-Félix de Reillac et Mortemart
Saint-Léon sur Vézère | Savignac de Miremont | Sergeac | Thonac | Tursac | Valojoux



Relevé de décisions

Copil Site Natura 2000 Côteaux calcaires de la Vallée de la Vézère du 23/01/2020

Stéphane Roudier, Président du COPIL Site Natura 2000 Côteaux calcaires de la Vallée de la Vézère, ouvre la réunion en rappelant que les deux communautés de communes ont souhaité porter l'animation de ce site en partenariat et par le biais d'un marché public se sont attachés les services du Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine et de la Chambre d'Agriculture de la Dordogne. Il rappelle qu'un COPIL de lancement s'est déroulé le 09 avril 2019 et que l'objet de la rencontre de ce jour est de faire le bilan de la première année d'animation.

Matthieu Duffau, du CEN Nouvelle Aquitaine, prend alors la parole et en introduction rappelle l'historique des sites Natura 2000, les enjeux du site Natura 2000 Côteaux calcaires de la Vallée de la Vézère en termes d'habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire et de périmètre.

La suite de la présentation dresse un premier bilan de l'animation : après l'appropriation du DOCOB (Document d'Objectifs), les efforts se sont concentrés sur les partenariats avec le Grand Site Vallée de la Vézère, la prise en compte des enjeux environnementaux liés à Natura 2000 dans l'élaboration du PLUI, les premières rencontres avec les élus et sur la communication (articles dans les journaux intercommunaux, soirée ciné-débat) et notamment l'élaboration de supports.

Deux plaquettes ont été réalisées par les animateurs :

- La première vise à expliquer ce qu'est un Site Natura 2000 et quelles sont les caractéristiques et les enjeux du site des Côteaux calcaires de la Vézère, notamment la nécessité de réouvrir les milieux puis les entretenir par le biais, par exemple, du pastoralisme.
- La seconde plaquette présente les outils de gestion à destination des agriculteurs (Mesures agro-environnementales) et à destination des propriétaires publics ou privés et des ayants droits (les contrats Natura 2000).

Les deux plaquettes présentées sont validées au cours de la réunion. Il est demandé aux animateurs de prévoir une version adaptée au numérique pour la communication sur les sites internet et sur les réseaux sociaux. Le contenu convient totalement, seule la forme doit être adaptée pour ces modes de communication.

La communauté de communes Vallée de l'Homme propose de se charger de l'impression des plaquettes présentées. Les fichiers source devront être transmis afin de permettre l'impression par un professionnel.

Diffusion de ces plaquettes

Le Président du COPIL insiste sur la nécessité d'effectuer une diffusion ciblée de ces documents. Philippe Lagarde approuve et complète en demandant à ce que les communes soient largement associées à cette diffusion.

Il est donc décidé de diffuser les plaquettes à tous les propriétaires concernés. Les fichiers seront extraits du SIG par les communautés de communes puis vérifiés par les communes. Un courrier co-signé par le maire et le Président de la Communauté de Communes, sera ensuite envoyé. Compte tenu de la charge de travail que cela représente, la diffusion sera réalisée par étape à prioriser avec le CEN et la Chambre d'agriculture.

Hugo Maillos de la DDT fait alors un point sur l'assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 et notamment les mesures liées aux autorisations nécessaires (cas par cas) puisque selon l'article 6 de la Directive HFF « tout plan ou projet susceptible d'affecter ce site de manière significative, [...] fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site ». En 2019, 4 sollicitations relevant de demande de permis de construire ont été traitées : 3 propriétaires privés et 1 société de chasse.

Pour atteindre les objectifs fixés dans le DOCOB, plusieurs outils de gestion sont proposés par le dispositif Natura 2000. Les animateurs du site présentent ces outils de gestion, tout en rappelant que la mise en œuvre de ces outils contractuels se fait sur la base du volontariat.

Bernadette Boisvert présente les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEc), outils à destination des agriculteurs et contractualisables sur des surfaces agricoles. Elle explique que chaque année la région Nouvelle Aquitaine lance un appel à projet pour des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) proposant les MAEc à mettre en œuvre sur des territoires à enjeu.

Un nouveau PAEC a donc été déposé en janvier 2020 et est en attente de validation par la Commission Régionale Agro-Environnement et Climatique (CRAEC). Les mesures qu'il contient visent en particulier à consolider les élevages herbagers extensifs, à déployer le pâturage sur des secteurs en voie de fermeture et à favoriser un retard de fauche sur les prairies.

Matthieu Duffau présente ensuite les Contrats Natura 2000 « ni agricole ni forestier » et les Contrats Natura 2000 « forestier », outils à destination des propriétaires (privés et publics) ou ayants-droits contractualisables hors surfaces agricoles.

Suite aux différentes rencontres, un premier projet de contrat Natura 2000 a émergé en 2019. Porté par l'AFPL Le Randal, il concerne 3 sites (la Roche chapelane, l'Escaleyrou, le Cheylard), sur 3 communes et concerne 30 ha d'Habitats d'Intérêt Communautaire (HIC) essentiellement constitué de pelouses sèches. Ce contrat prévoit des actions d'entretien par pâturage pendant 3 ans et l'achat d'équipements pastoraux. Ce projet de contrat sera déposé auprès des services de l'Etat avant le 31/01/2020 qui donneront une réponse courant février 2020 sur la possibilité d'engager le contrat. Un débat s'instaure ensuite sur les problématiques liées aux calendriers, notamment la fin de la programmation du programme de développement rural aquitain (2014-2020).

Le CEN poursuit la présentation des autres programmes en cours sur le territoire en lien avec les enjeux biodiversité du site Natura 2000 : suivi de l'état de conservation des pelouses, les Sentinelles du Climat, Plan Régional d'Actions en faveur des Lépidoptères patrimoniaux d'Aquitaine, le suivi d'un réseau de gîtes à Chauves-souris (notamment au Château de Campagne et dans les anciennes carrières des Eyzies) et les 2 sites en gestion par le CEN sur le territoire avec des enjeux identiques au site N2000 : Coteaux calcaires du Brungidour (Condat-sur-Vézère) et Coteaux calcaires des Farges (Les Farges).

Enfin un planning prévisionnel des actions d'animation prévues pour 2020 est présenté.

Conformément aux engagements liés à l'animation du Site, un bilan d'animation du document d'Objectifs pour l'année 2019 sera établi par les animateurs.

Dans l'attente de la création d'un site internet lié aux sites Natura 2000 du secteur, ce document et tous les supports de documentation seront disponibles sur le site internet de la Communauté des Communes Vallée de l'Homme.

Stéphane Roudier clôture la réunion en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence et leur collaboration.

Documents annexés : liste des personnes présentes, document projeté lors de la réunion.

Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme
28 avenue de la Forge • 24620 Les Eyzies • Tél : 05.53.51.70.70 • www.cc-valleedelhomme.fr • contact@cc-vh.fr

Aubas | Audrix | Campagne | Coly Saint-Amand | Fanlac | Fleurac | Journiac | La Chapelle Aubareil | Le Bugue | Les Eyzies | Les Farges | Limeuil | Mauzens-Miremont
Montignac | Peyzac-Le Moustier | Plazac | Rouffignac Saint-Cernin de Reilhac | Saint-Avit de Vialard | Saint-Chamassy | Saint-Félix de Reillac et Mortemart
Saint-Léon sur Vézère | Savignac de Miremont | Sergeac | Thonac | Tursac | Valojoux








2^{ème} Comité de pilotage

Animation du site Natura 2000

1

Site FR7200667 - « Coteaux calcaires de la Vézère »

Janvier 2020

2

Ordre du Jour

- Rappels
 - Le réseau Natura 2000
 - Historique, Périmètres, Enjeux,...
- Bilan de l'animation 2019
- Prévisionnel 2020




3

Le réseau Natura 2000

Natura 2000

4

Natura 2000 en Europe

- 1 réseau de sites européens désignés au titre de 2 directives européennes :
 - la Directive « Habitats, Faune, Flore » (1992)
 - la Directive « Oiseaux » (1979)
- Objectif : assurer la survie à long terme des espèces et des habitats naturels particulièrement menacés au niveau européen
- Ces espèces et habitats reconnus comme étant « en danger de disparition », « vulnérables », « rares » ou « endémiques » sont dit « d'intérêt communautaire »

5 Natura 2000 en France

- Pas une mise « sous cloche » de la nature
- Le choix de la concertation

Comité de pilotage

Organe de concertation locale et de débat propre à chaque site N2000

Suit l'élaboration et la mise en œuvre du DOCOB

Phase opérationnelle

Objectif : Elaborer le DOCOB du site

Structure porteuse : Etat

Opérateur : BE MIDA

Phase d'animation

Objectif : Mettre en application le DOCOB du site

Structure porteuse : CCVH, CCTPNIH

Opérateurs : CBN Aquitaine et CA de la Dordogne

Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine

AGRICULTURES & TERRITOIRES ENVERS PRODIGES DORDOGNE

6 Rappels du DOCOB

Coteaux calcaires de la Vézère

7 Périmètre du site Natura 2000

➤ **Communes :**
13 (14)

➤ **Surface :**
790,75 ha

Localisation du site

8 Enjeux sur le site : 12 HIC

Pelouse sèche	Tonsures annuelles	Lande à Genévriers	Prairie de fauche
Dalles rocheuses à orpins	Source pétillante	Grotte non exploitée par le tourisme	Végétation des parcs rocheux
Hétraies	Forêt de pente à tilleul à grandes feuilles	Chênaies vertes	Forêt alluviales à Aune et frêne

9

Enjeux sur le site

- Plusieurs EIC
 - Chauves-souris (chiroptères)
 - Damier de la Succise
- Autres enjeux liés aux milieux / habitats naturels et aux espèces :
 - Reconquête paysagère (espaces en déprises)
 - Flore / Faune (espèces protégées ou patrimoniales)



Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine

AGRICULTURES & TERRITOIRES ENVERS PRODIGES DU SOLEIL

Animation du site Natura 2000

Bilan de l'animation 2019

10

11

Prévisionnel de l'animation 2019

Appropriation du DOCOB
Information et communication sur les mesures de gestion
Rédaction d'une newsletter
Rencontre avec les élus concernés par la problématique N2000
Rédaction du Projet agro-environnemental et participation CRAEC
Mise en œuvre des contrats N2000 : Identification des propriétaires (BDD parcellaire), Définition des zones prioritaires d'intervention Prise de contact
Montage d'un contrat N2000 (à minima): Diagnostic parcellaire Proposition de contrat et aide au montage de dossier Suivi de l'instruction du dossier
Accompagnement pour la mise en œuvre d'association foncière pastorale
Assistance à l'application du régime d'évaluation d'incidence
Réponse aux sollicitations
Préparation et animation des comités de pilotage
1 COPIL de lancement de l'animation
1 COPIL de restitution
Rédaction du bilan d'animation annuel

12


Informier et communiquer

- Objectifs :
 - Informier, communiquer et sensibiliser notamment sur les mesures du DOCOB qui peuvent faire l'objet de contrats pour la mise en œuvre des actions de gestion

13 Informer et communiquer

- 1 article dans le journal intercommunal de la CCVH présentant Natura 2000

LE SITE NATURA 2000
Les coteaux calcaires de la Vézère
 La communauté de communes Vallée de l'Homme, associée à celle de Terrasson en Périgord noir, Trègnon (Haute-Vienne), a été désignée par le Préfet de la Dordogne structure porteuse de l'animation du site.
 Le site Natura 2000 des Coteaux calcaires de la Vézère couvre une superficie de 790 ha et comprend plusieurs coteaux calcaires situés le long de la Vézère entre les communes de Trègnon, Terrasson et Saint-Léon-sur-Vézère.
 Ces coteaux calcaires sont caractérisés par une diversité de rochers nus et de grottes, de grottes et de grottes. Ils sont riches en espèces végétales et animales, notamment des orchidées, des papillons et des oiseaux.
 Le plan de gestion du site, appelé « Document d'objectifs », ou DOCOB, a été approuvé par le Comité de Direction en 2015. Il prévoit une série d'actions et de mesures destinées à assurer la conservation des habitats naturels et des espèces de faune et de flore.
 Pour mettre en œuvre ces actions, le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine (CEN) a été associé au 12 janvier 2016 au sein du Comité de Direction. Ce comité a pour mission de veiller à la mise en œuvre des actions prévues dans le DOCOB, notamment en matière d'information, de concertation et de suivi. Le CEN a également accompagné la mise en œuvre de ces actions, notamment en matière de suivi et de gestion des sites.


14 Informer et communiquer

- 1 article dans le journal du DD de la CCVH présentant quelques espèces

EMPREINTES

DEVELOPPEMENT DURABLE EN VALLEE DE L'HOMME

ESPACE VERTS
Des espèces protégées présentes en Vallée Vézère

Faucon pèlerin
 Présente en France, cette espèce est présente dans la Vallée de la Vézère. Elle est présente dans les zones de montagne et de haute altitude. Elle est présente dans les zones de montagne et de haute altitude.

Echasse à pattes blanches
 Cette espèce est présente dans la Vallée de la Vézère. Elle est présente dans les zones de montagne et de haute altitude. Elle est présente dans les zones de montagne et de haute altitude.

Grand Rhinolophe
 Cette espèce est présente dans la Vallée de la Vézère. Elle est présente dans les zones de montagne et de haute altitude. Elle est présente dans les zones de montagne et de haute altitude.





15 Informer et communiquer

- Conception de 2 flyers
- Présentation
- Outils de gestion

Natura 2000 Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère
Présentation

Natura 2000 Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère
Les outils de gestion

Modalités de diffusion?





16 Informer et communiquer

- Rencontres bilatérales animateurs et communes concernées par le site N2000
 - 20/09/2019 maire de Condat-sur-Vézère
 - 22/11/2019 maire de Saint-Léon-sur-Vézère
 - 25/11/2019 maire du Bugue
 - 06/12/2019 maires d'Audrix et Saint-Chamassy
- Autres communes rencontrées
 - Aubas
 - Les Farges

Présentation de la démarche Natura 2000

Présentation des enjeux biodiversité, des outils de gestion

Echanges sur les projets de la commune pouvant être en lien avec Natura 2000

Echanges sur les potentialités de contractualisation (MAEC, Contrat Natura 2000)

Dossier avec :

- Résumé du Document d'Objectifs
- Zooms cartographiques sur les secteurs N2000 de la commune
- Liste des parcelles et propriétaires concernés
- Flyers (version provisoire)

17 Informer et communiquer

- Grand Site Vallée de la Vézère (PIP) : Inspection ministérielle pour la labellisation Grand Site de France
 - Présentation du site Natura 2000 (milieux/espèces)
 - Outils de gestion des sites
 - Sites gérés par le CEN
 - AFPL
 - Pastoralisme



18 Informer et communiquer

- 20/09/2019 : - Ciné-débat organisé en partenariat avec la CCVH (25-30 participants) :
 - Projection du film documentaire « Ô Papillons »
 - Conférence/Débat



19 Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000

- Article 6 de la Directive HFF: « tout plan ou projet susceptible d'affecter ce site de manière significative, [...] fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site »
- 3 listes recensant les plans, projets, manifestations et activités soumises à cette évaluation :
 - une liste nationale défini par l'Article R414-19 du code de l'environnement
 - une 1ère liste locale défini par l'Arrêté préfectoral du 30 mai 2011
 - Une 2ème liste locale défini par l'Arrêté préfectoral du 20 mars 2012

20 Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000

- Objectif :
 - Assister les maîtres d'ouvrage de projet pour réaliser l'évaluation des incidences
- 4 sollicitations relevant de demande de permis de construire :
 - 3 propriétaires privés
 - 1 société de chasse

21 Mettre en œuvre les outils contractuels de gestion

- Objectifs :
 - Assurer la conservation des habitats naturels et des espèces du site
 - Mettre en place des actions de gestion/restauration et des pratiques agricoles favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire cités dans le DOCOB
- 2 outils principaux :
 - Contrats Natura 2000 (forestiers ou ni agricole ni forestier)
 - Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

22 Mise en œuvre des MAEC

- Objectifs :
 - Les Mesures Agricoles Environnementales et Climatiques permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le maintien ou le développement de pratiques favorables à l'environnement.
 - Ces mesures sont mobilisées pour répondre aux enjeux environnementaux rencontrés sur les territoires tels que la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des sols ou de la lutte contre le changement climatique
- Financement :
 - Elles sont rémunérées sur la base des surcoûts et manques à gagner ; cofinancées principalement par l'Etat, l'Europe (second pilier PAC) et dans certains cas, les Agences de l'eau.
- Pour qui ? :
 - agriculteurs volontaires
- Qui ? : Sur des parcelles déclarées à la PAC
- Durée du contrat : 5 ans sur la base du volontariat

23 Mise en œuvre des MAEC

PAEC DÉPOSÉ EN JANVIER 2020 (réponse AAP région nouvelle aquitaine)
POUR LA ZONE PASTORALE DE DORDOGNE

Mesures prévues en 2020			
Code (RR_TTT_MAEC)	Intitulé complet de la mesure	Opérations mobilisées (ex : HERBE03 + COUVER06...)	Montant (€/ha)
AQ_ZPAS_SHP1	Opération individuelle systèmes herbagers et pastoraux - maintien	MAEC SHP Ind.	58,29
AQ_ZPAS_HE01	Milieux ouverts - maintien de l'ouverture par gestion pastorale	HERBE_09	75,44
AQ_ZPAS_HE07	Gestion des prairies par retard de fauche (20 j) avec absence de fertilisation	HERBE_06 (20 j) + HERBE_03	165,32

La mesure de retard de fauche est réservée aux prairies localisées dans la vallée de la Seignolle en commune de Valojouix et aux habitats de type « prairies maigres de fauche » (code Natura 6510) situés sur les communes de St Léon / Vézère, Tursac, Peyzac le Moustier et Limeuil

24 Mise en œuvre des MAEC

LE PÉRIMÈTRE DU PAEC

25 Mise en œuvre des Contrats N2000


- Objectifs:**
 - Financer des investissements ou des actions d'entretien non productifs visant à assurer le maintien ou le cas échéant, le rétablissement dans un état de conservation favorable des HIC et EC
- Financement:**
 - Contrat ni ni : prise en charge 100% (Etat, FEADER, Agence de l'eau)
 - Contrat forestier : AP du 25/06/12 fixe les conditions de financements
- Pour qui ? :**
 - Contrat ni ni : Propriétaire ou ayant-droit / Non agriculteur
 - Contrat forestier : Toute personne physique ou morale, publique ou privée
- Où ? :**
 - Contrat ni ni : Sur des parcelles ni forestière ni agricoles sur lesquelles des HIC ont été identifiés
 - Contrat forestier : Sur les boisements identifiés comme IC
- Durée du contrat:** 5 ans sur la base du volontariat

26 Mise en œuvre des Contrats N2000



- Emergence d'un contrat Natura 2000 en 2019**
- Portage :** AFPL Le Randal
- 3 sites concernés :** Roche chapelane, Escaleyrou, le Cheylard
- 3 communes**
- Environ 30 ha de HIC**
- Actions mobilisées :**
 - N03RI : Entretien par pâturage
 - N03PI : Equipements pastoraux

27 Mise en œuvre des Contrats N2000



Précision sur les différentes étapes :

- Envoi projet de contrat N2000 à la DREAL NA / DDT24 : avant le 31/01/2020
- Réponse comité de priorisation : fin 02/2020
- Dépôt des dossiers complets en DDT : avant le 30/04/2020
- Engagement des contrats avant le 31/12/2020
- Dernières demandes de paiement 03/2023

=
proposition d'un contrat sur 3 ans

- Emergence d'un contrat Natura 2000 en 2019**
- Portage :** AFPL Le Randal
- 3 sites concernés :** Roche chapelane, Escaleyrou, le Cheylard
- 3 communes**
- Environ 30 ha de HIC**
- Actions mobilisées :**
 - N03RI : Entretien par pâturage
 - N03PI : Equipements pastoraux

28 Participation aux démarches locales

- Objectif :**
 - Assurer la prise en compte des enjeux du site Natura 2000 dans les plans et programmes
 - Faire le lien entre le dispositif Natura 2000 et les projets mis en œuvre sur le territoire
- PLUi :** Sollicitation de la CCVH pour la bonne prise en compte des enjeux Natura 2000, Chauves-souris, zones humides, ...

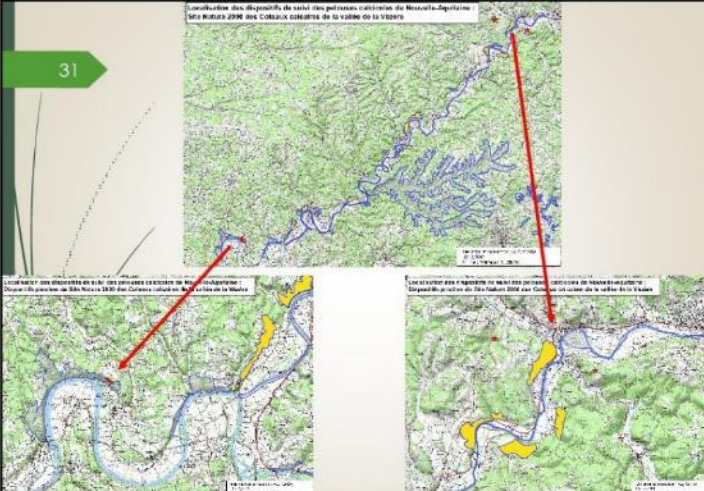
29

Autres programmes – Suivi de l'état de conservation des pelouses

- 
 Directive « Habitats-Faune-Flore » : assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels d'intérêt communautaire
- 1 réseau de suivi de l'état de conservation des pelouses dans et hors site Natura 2000
- 5 placettes de suivi à proximité du site
 - 2013 : mise en place des premiers dispositifs
 - 2019 : nouveaux dispositifs implantés + relecture des dispositifs précédents




31



32

Autres programmes – Les Sentinelles du Climat



- Programme coordonné par Cistude Nature (2016-2021)
- Comment évaluer et prédire la réponse de la biodiversité régionale face au changement climatique ?
- Suivis et études scientifiques d'espèces animales et végétales indicatrices des effets du changement climatique sur la flore et la faune de Nouvelle-Aquitaine

33

Autres programmes – Les Sentinelles du Climat

Legend:

- Station météo
- Station météo Sentinelles du Climat

Source: Réseau Sentinelles du Climat

34

Autres programmes – PRA Lépidoptères patrimoniaux d'Aquitaine

Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine

- Programme coordonné en Aquitaine par le CEN NA
- Plusieurs axes de travail dont « Amélioration des connaissances » comprenant les actions :
 - Améliorer la connaissance de la répartition des lépidoptères en Aquitaine
 - Elaborer une liste rouge régionale

Espèces menacées par la fermeture des cotéaux calcaires et localisés en Aquitaine

Responsabilité départementale importante

Nom français	Nom latin	Statut liste rouge Aquitaine
Le Petit agreste ou Mercure	<i>Arethusana arethusa</i>	En danger
La Grande coronide	<i>Satyrus ferula</i>	En danger
Le Petit Bleu nacré	<i>Lysandra coridon</i>	En danger
L'Hespérie du carthame	<i>Pyrgus carthami</i>	En danger
La Virgule	<i>Hesperia comma</i>	Vulnérable
La Thécla des Nerpruns	<i>Satyrium spini</i>	Quasi-menacé
L'Azuré du serpolet	<i>Phengaris arion</i>	Quasi-menacé

Observations pour *Satyrus ferula*

Figure 1. Répartition des stations de suivi actives à une échelle nationale (06/05/2016-31/12/2016) (évaluation 2012-2016)

36

Autres programmes – Suivi d'un réseau de gîtes à Chauves-souris

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine

- Programme coordonné par le CEN NA en ex-Aquitaine
- Suivi à différentes périodes des principaux gîtes à enjeux CS (ex : château de campagne, carrières aux Eyzies,...)
- AT CD24 => Animations Chauves-Souris au Château de Campagne
- Participation au programme Grand Rhinolophe (Portage FNE NA. Coordination PCN) : connaissance des populations et conservation des réseaux de gîtes et des connexions :
 - Puçage de 5700 individus en NA
 - Scan des individus en hibernation pour évaluer leurs déplacements entre les gîtes

37 **Autres programmes – Réseau de sites du CEN Nouvelle-Aquitaine**

Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine

- 2 sites en gestion par le CEN sur le territoire avec enjeux identiques au site N2000 :
 - Coteaux calcaires du Brungidour (Condal-sur-Vézère)
 - Coteaux calcaires des Farges (Les Farges)
- Maitrise foncière et d'usage des parcelles : Acquisitions, Conventonnement privée et publique
- Opération de gestion : restauration mécanique et entretien par pâturage des milieux naturels




Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine

AGRICULTURES & TERRITOIRES ENJEUX ÉCONOMIQUES

38 **Animation du site Natura 2000**
Prévisionnel 2020

39 **Action et planning**

	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.
Information et communication sur les mesures de gestion												
Diffusion des flyers												
Poursuite des rencontres avec les élus												
Construction d'un site internet												
MAEC												
Information et communication sur les MAEC												
Diagnostic parcelaire et d'exploitation												
Appui administratif et technique / Suivi du dossier												
Contrat N2000 APPL le Planad												
Finalisation du contrat : Diagnostic parcelaire et aide au montage de dossier												
Mise en œuvre du contrat : Suivi de l'instruction du dossier, aide à la mise en œuvre technique des actions, suivi administratif et financier												
Proposition et montage d'un 2ème contrat N2000												
Accompagnement association foncière pastorale												
Assistance à l'application du régime d'évaluation d'incidence - Réponses aux sollicitations												
Préparation et animation des comités de pilotage / COPIL de restitution de l'animation 2020												
Rédaction du bilan d'animation annuel												

LES ETAPES :
LES ETAPES :
LES ETAPES :

- Envoi projet de contrat N2000 à la DREAL NA / DDT24 : avant le 31/01/2020
- Réponse comité de priorisation : fin 02/2020
- Dépôt des dossier complets en DDT : avant le 30/04/2020
- Engagement des contrats avant le 31/12/2020

au moment des dossiers PAC

3. **Appui administratif et technique dans le suivi du dossier**

Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine

AGRICULTURES & TERRITOIRES ENJEUX ÉCONOMIQUES

40 **Merci de votre attention**

Si vous avez des questions...

Contacts :
 Matthieu DUFFAU m.duffau@cen-aquitaine.fr
 Bernadette BOISVERT bernadette.boisvert@dordogne.chambagri.fr



Antenne Dordogne
8, rue Saint-Georges
24400 Mussidan
Tél. 05 53 81 39 57
antenne24@cen-aquitaine.fr



www.cen-aquitaine.org